

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

Canadiana.org has attempted to obtain the best copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

Canadiana.org a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers / Couverture de couleur
- Covers damaged / Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated / Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing / Le titre de couverture manque
- Coloured maps / Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) / Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations / Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material / Relié avec d'autres documents
- Only edition available / Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin / La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure.
- Additional comments / Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated / Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed / Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies / Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials / Comprend du matériel supplémentaire
- Blank leaves added during restorations may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from scanning / Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été numérisées.

ABONNEMENT.

A QUÉBEC :  
12 mois, 10s.  
6 " 5s.  
3 " 2s-6d.  
payable d'avance.

# L'ORDRE SOCIAL.

ABONNEMENT.

A LA CAMPAGNE :  
12 mois, 7s-6d.  
oultre les frais de  
Poste.  
payable d'avance.

JOURNAL POLITIQUE, LITTÉRAIRE, INDUSTRIEL, AGRICOLE ET DE TEMPERANCE.

C'est la Presse catholique qui est appelée à propager les seules doctrines religieuses et politiques qui sauveront le monde. — Ryancy

BUREAU DE REDACTION, }  
No. 5, Rue des Jardins. }

QUÉBEC, JEUDI, 6 JUIN, 1850.

BUREAU DE REDACTION }  
No. 5, Rue des Jardins. }

## PARLEMENT CANADIEN.

### CHAMBRE D'ASSEMBLÉE.

#### Débats sur l'Adresse.

Suite.

**M. Cayley**, (tory ex-ministre).—Personne ne peut manquer de remarquer une grande différence entre le discours de l'année dernière et celui de cette année, différence qu'il faut, sans doute, attribuer au changement de sentiment dans le pays. Cette différence n'a pas été causée par les saisons, car elles ont été abondantes; ni par la dépression du commerce, car elle a cessé; ni la baisse du revenu, car le revenu a augmenté. Elle vient d'un sentiment de désappointement. L'année dernière le discours promettait une variété d'améliorations, un railroad de Halifax à Québec; un bureau de postes colonial; un bill de représentation; un acte des écoles communes; un bill d'université; la création de fonds pour l'achèvement des canaux; une mesure pour la réorganisation de la dette provinciale; un fonds d'amortissement; un acte de propriété littéraire; un bill municipal; et que n'y voyait-on pas, un acte pour les pertes de la rébellion. Combien a-t-on rempli de ces promesses, et combien n'ont pas failli? Les changements récents dans les péages des canaux ont été annoncés à son de trompettes, mais on les change encore présentement pour empêcher la perte totale du commerce américain.

Ici M. Cayley lit une dépêche de lord John Russell, écrite en 1839, contre le système des débentures, et dit que, contrairement aux promesses des ministres, il y a maintenant un montant de ces billets d'emis, double de celui de l'année dernière.

Cependant les ministres n'ont pas été à rien faire durant les douze derniers mois. Au contraire, chaque gazette était remplie de démissions des officiers de milice et des magistrats; confirmant l'opinion entretenue dans les Etats-Unis et en Angleterre que la province était à la veille d'une révolte.

Quant au dernier paragraphe, je pense, dit-il, que la censure peut s'appliquer à ceux qui ont pétitionné les autorités impériales contre le bill de la rébellion. Le gouvernement provincial du Canada a déclaré qu'il n'avait pas intention de payer les rebelles, et le bill a passé en Angleterre sous cette entente. J'ai maintenant l'autorité de l'hon. membre pour Norfolk, pour affirmer que les ministres avaient intention de payer des rebelles, et que c'est avec la plus grande difficulté qu'ils ont consenti à admettre ses amendements pour exclure les personnes qui ont été exilées à la Bermuda. C'est proba-

blement pour cela qu'ils ont refusé de donner une place à ce monsieur.

Il lut une lettre de M. Baldwin à M. Boulton, disant que les qualifications de M. Boulton sont sans doute de l'ordre le plus élevé, mais qu'il est nécessaire en nommant un juge d'avoir égard jusqu'aux préjugés raisonnables du peuple. Il termina par une véhémence tirée contre la conduite du gouvernement en général.

Voici maintenant la pièce la plus curieuse; nous la recommandons à l'attention de nos lecteurs; elle confirme ce que nous avons déjà dit, l'alliance de Papineau et de Prince: leurs discours sont du même genre, ils défendent les mêmes principes et combattent les mêmes hommes. Est-ce pour cela que vous l'avez envoyé en parlement, peuple de St. Maurice?

**M. Papineau**.—Le changement du siège du gouvernement a été dicté par le d'pit, la mauvaise humeur et les viles craintes du ministère. Pour des cités aussi grandes que Montréal, Québec ou Toronto, le siège du gouvernement est une affaire de rien. Il n'ajoute rien à leurs ressources, et enseigne des habitudes de luxe à la jeunesse. Le peuple de ces cités, par conséquent; s'il a du bon sens, considérera ce sujet d'un œil désintéressé. Eh bien! dans des jours meilleurs, les messieurs maintenant au pouvoir avaient déclaré pour de bonnes raisons, qu'ils pensaient Montréal la meilleure place pour le siège du gouvernement. Si donc on l'a désertée, ce ne peut être que pour les viles passions du gouvernement, ce ne peut être que par avarice ou par crainte, crainte de faire face aux circonstances qui advenaient. Et cependant on disait que le peuple était loyal et attaché à l'ordre. Il l'était en effet; mais j'appelle loyaux, ceux qui donnent un avis honnête et indépendant; et je ne donne pas ce nom aux Sycophantes qui ont porté le gouvernement à suivre l'exemple des Craig et des Dalhousie que ces conseillers avaient autrefois dénoncés, qui l'ont conseillé d'embarquer dans le même vaisseau avec eux, et de périr ou de nager avec eux dans la même mare fangeuse. Je condamne la conduite de l'administration qui aurait pu empêcher les outrages commis contre le gouverneur et la chambre, si elle avait agi avec fermeté. Une quinzaine de jours avant ces outrages, on en parlait aux coins des rues; on disait que si le gouverneur-général sanctionnait le bill d'indemnité, que je pensais être une juste réparation pour les meurtres commis par les cours martiales que le ministère des Sycophantes avait basement déclaré être légales, que s'il le sanctionnait, il serait insulté. Cependant le procureur général-Est n'eut pas d'autre réponse que, "Ils n'ont rien fait; aucun moyen, aucune précaution;

si ce n'est le conseil donné au gouverneur d'agir comme un homme rampant. Malgré tous les avis donnés le soir du 25 avril, la précaution de M. La-Fontaine était dans le mot. "ils n'oseront pas." Après les événements du 25 avril, la conduite de l'administration a été aussi imbécile qu'avant. Les offres de la chambre d'assemblée d'accorder de l'argent ou des pouvoirs légaux additionnels au ministre, pour faire face à la crise, rencontrèrent un accueil moqueur, et le procureur général Ouest déclara que le ministre prenait sur lui la responsabilité, et que la violence ne pouvait plus être renouvelée. Et cependant quelques jours après, le gouverneur-général n'a-t-il pas encore été lapidé? (écoutez, écoutez.) *Eh bien! la canaille était méchante, et le ministère l'était encore plus!* (éclat de rire.)

Le ministère, par l'entremise du solliciteur-général-Ouest, a montré qu'il veut le sang des adversaires!!! Le solliciteur-général a indiqué les hommes les plus éminents de l'opposition et a déclaré qu'il voudrait les voir amenés dans la boîte criminelle, comme pour une offense méritant peine de mort. Cette populace était méchante; mais il n'y avait pas au moins de semblable trahison chez elle, et des hommes qui ont échappé à un procès pour haute trahison eux-mêmes, ont maintenant oublié tous leurs propres dangers des tribunaux illégaux auxquels ils étaient soumis, et sont devenus à leur tour de plus grands tyrans que ceux dont ils se plaigaoient, car ils ont montré leur disposition de faire couler le sang, le sang innocent (!!) afin d'assurer une revanche à leur mauvaises passions. Alors, quand de nouvelles émeutes eurent eu lieu, et que plusieurs maisons eurent été détruites, au lieu d'employer la force légale, ils ne pensèrent qu'à la force brutale. Au lieu d'en appeler au shérif et à son posse comitatus, ils envoyèrent l'un de leurs ministres pour armer un nombre de jeunes gens attachés à l'ordre et à la paix, bien qu'il méprisassent le ministère comme un tyran, et ce ministre est celui qui est maintenant élevé au banc de la justice, au banc où par excellence, l'équité doit être dispensée. Ils envoyèrent un autre ministre pour encourager ces jeunes gens en leur promettant qu'ils ne seraient pas désarmés, et ils envoyèrent l'hon. membre pour Richelieu pour les exercer dans les ténèbres de la nuit. Ils firent tout cela quand ils avaient sous la main des régiments des troupes les mieux disciplinées du monde, toujours disposés à faire leur devoir; et après tout, ils montrèrent leur imbécillité, en enlevant les armes qu'ils avaient données. Non seulement ils n'ont pas employé les autorités légales, mais ils les découragèrent. Ils firent venir des magistrats de Québec pour prendre la place des magistrats de Montréal, et pour conduire les investigations qui ont produit une nouvelle moisson de mépris.

Ils se sont moqué de leurs propres résolutions passées à Kingston par le présent ministère, pour le transport du gouvernement à Montréal, en l'éloignant de nouveau de cette dernière ville. Les organes ministériels ont cité l'exemple du Connecticut pour les parlements alternatifs, ils n'ont pas songé que nos autres institutions ne sont pas assimilées à celles du Connecticut (tout ou rien!) En 1811 le présent ministre britannique pour les colonies était opposé aux parlements alternatifs, et pour des gens loyaux, comme les ministres actuels, ils ne devraient pas agir contrairement à cette opinion.

De la même manière, lord Elgin avait d'abord repoussé la proposition du ministère de faire des parlements alternatifs; mais le verroux fut tourné, et il fut obligé de rester prisonnier jusqu'à ce qu'enfin, il fut forcé de se rendre à sa volonté.

Quand, dans le premier moment d'alarme, j'ai proposé de transporter la législature à Québec, on m'a dit que ce serait fuir devant la populace; c'était du bon sens; mais était-ce mieux de fuir plus tard? Était-ce l'affaire d'un gouvernement, en montrant que le chef craignait de ne pouvoir être protégé, de porter tous les citoyens à croire qu'il ne pouvait être mis en sûreté? Je pense que les opérations les plus adroites du gouvernement sont bien certainement les manœuvres de la cavalerie Fortin!—Après l'incendie du parlement je voulais que la chambre investit les ministres de plus amples pouvoirs légaux, comme par exemple la suspension de l'*habeas corpus*; mais je suis heureux qu'il ne l'aient pas demandé, parce que de grands pouvoirs ne doivent être donnés qu'à des hommes honnêtes et discrets. Dans le discours, les ministres n'ont rien dit sur le transport du gouvernement à Québec, probablement parce qu'ils craignaient pour leur popularité dans le voisinage de cette cité, et dans le dessein d'éviter des reproches plus tard. Ils ont fait parler le gouverneur en son propre nom dans le paragraphe qui a rapport au siège du gouvernement. au lieu d'en prendre eux-mêmes la responsabilité. Ils savaient bien que le peuple du Bas-Canada comprend l'injustice qui lui a été fait en plaçant les membres français dans l'éloignement et dans une place où il serait ridicule de parler français. La chambre a rappelé la clause de l'acte d'union qui oblige de ne faire usage que du langage anglais, mais les ministres ont le déshonneur d'avoir virtuellement annulé ce rappel, en conduisant la législature où il n'y a pas de presse française, et où, si un membre parlait français, il serait certainement mal interprété par la presse anglaise à la solde du cabinet.

Après avoir longuement parlé des dépenses encourues pour les canaux, ce qu'il appelle *folles dépenses*, et du retrait de protection de la part du gouvernement de l'Angleterre, il continue:—

Au lieu donc de dire que nous sommes le peuple le plus riche du monde, l'inspecteur général aurait dû dire au gouvernement anglais que nous sommes pauvres, et réduits par la politique anglaise, et que nous désirons et demandons que justice nous soit faite par son acceptation de notre dette. Cette dette se monte maintenant à près de quatre millions; mais elle sera de huit millions avant que les canaux puissent payer par leurs revenus.

Quant au commerce avec les sœurs provinces, j'aurais été content de voir les bills auxquels il est fait allusion dans le discours sur la table, et la chambre invitée à agir de manière à rencontrer les vues des sœurs-provinces; mais au lieu de cela on a simplement intimidé à la chambre que des hommes de bien étaient installés pour quatre ans, et le moins on en a dit, le mieux—et que la chambre doit leur laisser toute l'affaire. Par rapport aux démissions des annexionistes, je dirai que la politique des destitutions a été répétée 4 fois, et toujours sans autre effet que celui de jeter de la disgrâce sur ceux qui l'ont suivie. Cela aurait eu lieu quand même il y aurait eu de l'indiscrétion chez ceux qui ont signé l'adresse de Montréal, mais il n'y avait pas une telle indiscrétion; car l'adresse signée à Montréal n'était que l'écho des d'pêches et des discours écrits

et parlés par les plus grands hommes d'état de l'Angleterre. L'émancipation des Etats-Unis, bien loin d'injurier la Grande-Bretagne, a été le plus grand moyen de la sauver des dangers qui l'auraient probablement abaissée, — le moyen d'accroître son commerce, ses manufactures, ses ressources à une étendue sans exemple. Il n'y a donc rien de mal ou d'extraordinaire dans l'adresse de Montréal.

Vient encore ici la sempiternelle comparaison du Canada et de l'Irlande.

Le ministre anglais a dit au Canada qu'il donnerait plutôt l'indépendance qu'un conseil législatif électif. Sous ces circonstances, avec dix-huit ans d'expérience de l'injustice du bureau colonial, y a-t-il une seule raison pour empêcher les Canadiens de demander l'indépendance ? La dépêche de lord Grey fut la réponse : Que l'avocat le plus subtil de l'autre côté dise quelle raison ou quel sens il y avait dans cette dépêche de lord Grey, "presque trahison !" c'était absurde et propre tout au plus à effrayer les enfants. Si le ministre avait pu trouver un crime dans l'acte de ses adversaires, il n'aurait pas manqué de le faire : son inaction a montré qu'il n'y avait pas de crime. Depuis le commencement du gouvernement responsable, il y a eu dix-sept ministres libéraux, je veux dire de ceux qui ont toujours supporté M. LaFontaine. De ces ministres libéraux cinq ont été faits juges et cinq conseillers législatifs. Mais en retournant aux tories, je ne trouve que quatre personnes casées de la même manière. Les libéraux sont donc pires que les tories, ils sont comme les whigs en Angleterre.

Rien d'aussi détestable que ce système de nominations judiciaires, il fait qu'on a vu des juges porter sur le banc de la justice, toute leur animosité politique.

[Ici M. Papineau passe en revue tous les gouverneurs qu'il y a eu en Canada, ne reconnaissant de bons que les Kempt, les Prévost et les Sherbrooke. Il repassa ensuite ses interminables plaintes sur l'acte d'Union].

Il est absurde, poursuit-il, d'appeler les Bas-Canadiens à voter sur la question des cours de chancellerie. Cependant puisque j'y suis appelé, je déclare que je serai guidé dans mon vote par la considération que la cour actuelle a été construite de la manière la plus vilaine et la plus dégradante. L'année dernière, je proposais au parlement que la loi défendit qu'un membre pût être nommé à une place qu'il aurait contribué à créer par son vote, et, à ma grande surprise, je ne trouvai personne pour voter avec moi, j'étais une voix qui criait dans le désert (!!) Je vois maintenant que tous les discours menaçants de M. Blake pour soutenir le ministère contre ses adversaires n'était que le fruit d'un plan tramé d'avance, belle suite de circonstances pour donner confiance aux plaideurs qui peuvent venir devant lui !

La fin du discours du trône sur les innovations des Etats-Unis est une pièce de sottise. En Canada il y a eu quatre constitutions dans très-peu d'années, tandis que dans les Etats-Unis on a conservé les mêmes institutions électives depuis le commencement. L'innovation est donc ici, et les institutions stables là. Je n'approuve pas en entier une seule des résolutions à proposer, néanmoins je voterai pour, parce qu'elles valent mieux que le discours du trône.

L'hon. M. Hincks.—J'avais déjà entendu avant aujourd'hui plusieurs discours extraordinaires de

l'hon. membre pour St. Maurice. J'avais entendu des discours de ce monsieur dénigrant beaucoup les institutions de son pays, et contenant autant d'injures contre les membres du gouvernement, mais j'avoue que je suis surpris d'entendre ce monsieur demander la suspension de l'habeas corpus, l'intervention du gouvernement impérial dans nos affaires, et la répudiation de la dette publique. L'hon. membre a été particulièrement sévère contre l'administration pour la manière dont elle a rempli les situations devenues vacantes sur le banc judiciaire, et il a fait une attaque honteuse contre l'un de mes honorables amis qui n'est plus dans la chambre, mais qui occupe un haut rang dans l'estime du peuple. Il a dénoncé les changements opérés dans la cour de chancellerie pour faire une place au cidevant solliciteur-général. Il est admis par tous que ces changements étaient nécessaires, et si l'ancienne loi était restée en force avec un seul juge, qui aurait été choisi pour remplir la place de chancelier ? Pourquoi pas mon bon ami qui, il est reconnu partout, se tient à la tête de la profession ? Quand aux autres nominations judiciaires de l'administration, l'hon. monsieur a cru à propos de dire que cinq membres de l'administration ont été nommés juges. Maintenant, l'un de ces messieurs, le juge pour le comté de Middlesex (l'hon. J. E. Small) n'était pas un membre du gouvernement, il n'avait pas été dans la vie publique depuis plusieurs années avant sa nomination, et il était un des plus anciens membres du barreau provincial. Un autre encore, le juge du comté d'York, (l'hon. S. B. Harrison) s'était aussi retiré de la vie publique, longtemps avant sa nomination. Il est vrai qu'il avait été membre de l'administration, mais après cela, il avait été dans une opposition active. Est-ce là une éducation fondée de favoritisme ? Il est de fait que des six juges nommés par le ministère dans le Bas-Canada, un seul était engagé dans une vie politique active, et la majorité du reste était opposée, en fait de politique, à cette administration. Dans le Haut-Canada, l'un des messieurs nommés au banc d'équité, ne s'était jamais mêlé de politique, et le juge puisné nommé dernièrement, n'avait pas été dans la vie publique depuis beaucoup d'années, et alors il était opposé aux vues de l'administration. De l'autre côté l'ex-administration, que l'hon. membre pour St. Maurice admire tant, avait rempli toutes les places de juges devenues vacantes pendant qu'elle était au pouvoir des propres membres de son cabinet. Tandis que j'en suis sur ce sujet, j'aimerais à savoir de l'hon. membre si, dans le pays, dont il admire tant les institutions, ce n'est pas la coutume de nommer des juges parmi ceux qui sont actuellement engagés dans la vie politique. Le juge en chef de la cour supérieure des Etats-Unis, M. Woodbury, n'était-il pas membre de l'administration, au temps de sa nomination ?

M. PAPINEAU.—M. Woodbury avait été obligé de résigner sa situation pour cette raison.

M. HINCKS.—L'hon. membre pour St. Maurice désire-t-il exclure toutes les personnes engagées dans la politique des avantages auxquels elles ont naturellement droit ? si on adoptait ce principe, le pays perdrait les services de beaucoup d'hommes de talents, qui pourraient être utiles à leur patrie. Quant à l'Angleterre aux institutions de laquelle les nôtres ressemblent beaucoup, la les fonctionnaires les plus élevés, le lord chancelier, est engagé dans la vie politique pendant même qu'il occupe son

siège sur le banc, et on y nomme des juges dans les rangs des partisans politiques. Mais y a-t-il quelqu'un qui les accuse de porter leurs sentiments politiques sur le banc ? L'hon. membre pour St. Maurice sait sans doute, combien il serait impossible de l'empêcher lui-même d'être inu par ses rancunes ou son bon vouloir politique, s'il était lui-même sur le banc ! et il juge les autres par lui-même.

Ce monsieur a fait une attaque violente et injuste contre l'administration pour n'avoir pas empêché les événements de Montréal l'an dernier. C'est bien facile pour l'hon. membre de reporter froidement ses regards sur ces événements, pour dire que le ministère aurait dû faire ceci ou cela ; il aurait été plus difficile pour l'hon. monsieur, d'agir mieux dans de pareilles circonstances. Il a dit que tout le monde était averti qu'une attaque serait faite sur la chambre d'assemblée, et il a blâmé l'administration de ne l'avoir pas gardée en conséquence. Maintenant, moi-même je n'avais pas été informé que cette attaque aurait lieu, ni un seul de mes collègues ; il est vrai que des menaces ont été proférées, mais je suis certain que si le ministère avait ordonné aux troupes de garder la chambre en conséquence de ces menaces, l'hon. membre pour St. Maurice aurait été le premier à le dénoncer pour cet acte. Si le ministère avait été informé des attaques projetées, il aurait été prêt à faire face ; mais il ne l'avait pas été, et il ne supposait pas, il ne pouvait pas supposer que les citoyens de Montréal pussent commettre un tel outrage. Toute action du gouvernement en ces jours là aurait été un crime ; on a fait mention du désarmement des constables spéciaux. Il est vrai que les citoyens de Montréal ont été armés pour maintenir la paix de la cité, et ils ont ensuite été désarmés sous l'assurance précise de la part de certains messieurs supposés avoir de l'influence dans Montréal sur les émeutiers, qu'il n'y aurait plus d'infraction à la paix. On a dit en Angleterre et ici que le Commandant des Forces avait refusé d'agir, si on ne désarmait pas les constable. C'est complètement faux, il n'y a rien eu de semblable. C'est après que cette promesse eut été faite que la seconde a eu lieu. Le ministère avait été blâmé pour la route que la voiture de Son Excellence avait prise dans la cité, comme si le cabinet eut dû décider d'avance dans quelle direction le faire venir. L'hon. membre pour St. Maurice ne trouve pas grand mal dans le bill d'indemnité, aussi il ne dit pas que la chambre a été brûlée par suite de son passage : il était nécessaire de trouver quelq'autres raisons, et pour cela il dit que c'est parce qu'il a été passé d'une manière secrète et lâche. L'hon. membre savait bien que tout le monde était informé que le gouverneur devait venir donner la sanction royale dans l'après-midi ; la chose avait été dite publiquement dans la chambre, et on en parlait dans les rues.

SIR ALLAN McNAB.—On ne savait pas si le gouverneur devait donner la sanction à tous les bills passés, ou seulement au bill du tarif. J'avais moi-même posé la question dans la chambre, et l'inspecteur-général ne le savait pas.

M. HICKS.—Il était impossible de savoir alors si le gouverneur viendrait ou non, vu que la chose dépendait de l'action de la chambre. Les membres de la chambre voudront bien se souvenir qu'un nombre de marchands de Montréal n'avait repré-

senté que, si le tarif ne pouvait pas être différé pendant longtemps, il était important qu'il fut passé de suite. Des vaisseaux étaient en bas, et il était désirable que le bill fût en opération avant leur arrivée. Le bill fut en conséquence passé vite dans les deux chambres, et le gouverneur vint donner sa sanction ; et là s'éleva la question de savoir si le gouverneur donnerait la sanction à tous les bills en même temps, et il fut résolu qu'il en serait ainsi. Cependant cette résolution ne fut prise que le jour même auquel Son Excellence descendit à la chambre. On a parlé de la conduite de Son Excellence après ces événements, parcequ'elle ne revenait plus en ville. Je suis persuadé que toute personne de réflexion en viendra à la conclusion que c'était la conduite la plus sage. Puisque sa présence occasionnait alors les troubles, pourquoi serait-il sorti. Il n'était pas nécessaire qu'il sortit de sa maison, les personnes qui avaient des affaires à lui, pouvait le voir chez lui. C'était la conduite que Sa Souveraine aurait suivie en pareil cas.

L'HON. M. HICKS continue :—L'hon. membre pour St. Maurice a parlé des travaux publics de la province, de manière à montrer qu'il n'apprécie pas fort les travaux que la province a fait exécuter depuis plusieurs années, et le commerce croissant qui est le résultat de ces efforts ; il s'est aussi moqué du paragraphe du discours qui a rapport à l'immigration par la voie du St. Laurent, comme si personne ne pouvait être induit à s'établir dans ce pays. La province a déjà reçu un grand nombre d'émigrants comme défricheurs ; mais je désirerais voir cinq ou dix fois le nombre que nous pourrions accommoder passer sur nos eaux, que j'espère voir devenir le canal pour le passage des émigrants et le transport des marchandises pour l'Ouest. L'hon. monsieur a admis que quelques mille louis de débentures avaient été vendus sur les marchés anglais, mais il a demandé d'un air moqueur combien de cent mille restaient encore à vendre. J'ai le bonheur d'informer l'hon. membre qu'il ne reste pas une seule débenture à disposer sur le marché Anglais, et quant aux débentures de \$10 que l'hon. membre voit avec tant de mépris, nous sommes maintenant prêts à les reprendre jusqu'à la dernière. Il y a des gens dans la province qui sont toujours prêts à détruire le crédit de la colonie parce qu'il arrive qu'ils diffèrent d'opinion avec le gouvernement du jour ; ils ont avancé dernièrement que le pays ne pouvait pas supporter le fardeau de sa dette. Rien ne peut être plus erroné. Le fait est que la seule difficulté que le présent gouvernement a rencontrée, était celle d'effectuer les emprunts nécessaires pour continuer les travaux publics, dont plusieurs ont été commencés par le gouvernement précédent qui a laissé à celui-ci des contrats à remplir. Il nous a donc fallu émettre des débentures pour faire face aux difficultés temporaires qui ont été effectivement levées dernièrement. Le gouvernement n'a pas d'autre difficulté que celle de finir les travaux publics. L'hon. monsieur a dit que ces travaux n'étaient de quelque importance que pour le Haut-Canada ; je considère, moi, qu'ils n'ont pas moins d'importance pour le Bas-Canada ; la cité de Québec a déjà éprouvé les grands avantages qui en découleront. Une autre accusation a été adressée au gouvernement parce que les maîtres d'écoles ont été payés en débentures, tandis que les officiers ont été payés en argent. Je prendrai la liberté de dire que dans toutes les occasions où il a fallu émettre des débentures, les salaires de tous, depuis le dernier

clerc jusqu'au gouverneur-général, étaient payés en débentures. L'hon. membre pour St. Maurice a loué la conduite récente des provinces d'en bas par rapport au commerce intercolonial, et il a blâmé l'administration de ce qu'elle ne fait pas les mêmes démarches. Je puis informer l'hon. membre que la politique de ces provinces est identique avec celle que le ministère désire adopter ; elle est d'accord avec le plan convenu à l'assemblée d'Halifax l'été dernier entre les délégués de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick, de l'Île du Prince Edouard, et du Canada. Je suis fâché de voir que la Nouvelle-Ecosse a abandonné une des particularités du plan établi alors, et j'espère qu'elle reviendra bientôt sur sa conduite. Dans le Nouveau-Brunswick il a été complètement adopté, et notre fleur obtient maintenant une protection de 2s. par baril sur les marchés de cette province. Le commerce avec les provinces inférieures est de la plus grande importance au Canada, et serait une compensation de la réciprocité avec les Etats-Unis que nous obtiendrons, je le crois. L'hon. membre pour Huron a attaqué l'administration par rapport aux mesures de la dernière session. Il l'a blâmé de ce que le railroad de Québec et de Halifax n'est pas encore construit. Il désire beaucoup que cet ouvrage soit construit, mais je pense que ce devrait être un ouvrage provincial ; le gouvernement a donné une garantie pour une certaine somme et un octroi de terres pour l'aider, et c'est tout ce qu'il peut faire. L'hon. membre n'a cependant pas dit un mot de l'autre bill de railroad de la dernière session qui sera le moyen de compléter le chemin de fer du St. Laurent et de l'Atlantique. Il l'a aussi blâmé pour le délai à transférer le bureau de poste aux autorités provinciales. Ce gouvernement ne peut pas être tenu responsable de ce délai : Le bill à ce sujet a été passé à la dernière session ; le retard est attribuable à l'une des provinces d'en bas, et quand cette province a accepté, il a fallu attendre la fin d'un quartier, et il est réglé que le département sera remis sous le contrôle des autorités provinciales, au 1er d'octobre prochain. L'hon. monsieur parla ensuite du bill de la représentation qui, dit-il, avait pour but de défranchiser les townships de l'Est, et de servir les intérêts d'un parti en particulier dans le Canada-Uni. Il servirait l'intérêt d'un parti dans le Haut-Canada, mais comment cela se pourrait-il en donnant à la masse du peuple dans les comtés, qui composent ce parti, quelques représentants en parlement. Le comté de l'hon. membre pour Huron est sur le même pied que ceux de mes hon. amis de Middlesex et de Waterloo, qui le surpassent en nombre de trois fois ; le petit corps à la même voix dans les conseils du pays que le grand, et le système doit être changé.— Quant aux townships de l'Est, l'hon. membre a-t-il voulu dire qu'ils étaient pour être moins représentés que les autres parties du pays, égales en population ? il ne peut le dire. Est-ce donc parce que l'annexion est reçue avec plus de faveur dans les townships que dans les autres parties du pays, que l'hon. membre désire les voir plus représentés que les autres parties ?

M. CAYLEY.—Le bill a été introduit avant le mouvement.

L'HON. INSPECTEUR GÉNÉRAL.—Oui ; mais le discours de l'hon. monsieur a été fait après le mouvement. L'hon. membre a fait, je ne sais quelle nouvelle attaque à propos du droit de propriété littéraire des livres anglais ; l'administration n'a

rien fait à ce sujet, et elle ne mérite aucun blâme. L'ex-administration avait passé, il est vrai, un acte à ce sujet qui n'a pas été considéré comme juste par les autorités Impériales. Le topique suivant est la démission de M. Dixon de la magistrature. C'est bien beau de crier contre la destitution des personnes par ce qu'on ne donne pas le nom des accusateurs, mais je maintiens que les fins de la justice n'exigent pas qu'on le fasse. Si M. Dixon était entré dans la plainte portée contre lui, et s'il s'en était défendu, alors, les noms auraient pu être nécessaires ; il ne le fit pas cependant. Les noms sont quelques fois donnés et quelques fois retenus, selon qu'il est jugé prudent. Le refus n'approche cependant pas de la conduite du ci-devant gouvernement en destituant les magistrats sans même donner les accusations portées contre eux.

Le débat est ajourné et la chambre lève sa séance.

MERCREDI, 22 MAI 1850.

Les affaires de routine ayant été disposées on reprit la discussion de l'adresse, sur l'amendement du col. Prince.

M. ROBINSON déclare qu'il n'était pas assez familier avec la cour de chancellerie pour voir qu'elle devait être abolie. Voilà pourquoi il votera contre l'amendement de M. Prince.

M. SMITH de Durham dit que cet amendement serait venu bien plus à propos de la part de l'hon. membre pour Essex, à la dernière session, quand les changements n'avaient pas encore été faits dans la cour de chancellerie. Quand l'hon. membre a laissé subsister sans mot dire pendant 13 ans, le vieux système avec tous ses défauts et ses inconvénients, il est singulier qu'il vienne en demander l'abolition, au moment où on y apporte un remède sans même donner le temps d'en faire l'épreuve. C'est à peine si le nouveau système a l'existence ; les nouvelles règles n'ont pas encore été soumises à la chambre. Mes constituants, dit-il ne me pardonneraient pas si je votais pour l'amendement, eux qui connaissent la nécessité de cette cour, et le montant des affaires qui sont maintenant devant elle.

M. MORRISON dit qu'il remettait la discussion sur la cour de chancellerie au jour où l'hon. membre pour Essex présentera son bill d'abolition. Il demande pour cette cour telle que nouvellement constituée un temps d'épreuve d'une durée convenable.

M. SMITH de Frontenac parla en faveur de l'amendement, prétendant qu'il est urgent que la cour de chancellerie soit abolie.

M. RICHARDS dit qu'il était surpris de voir l'hon. membre de la résolution si complètement changé depuis le temps où il soutenait la cour de chancellerie. J'ai été moi-même opposé à cette cour, dit M. Richards, mais j'ai voté pour la mesure de la dernière session, dans l'espoir qu'une réforme complète satisfierait le peuple ; et une raison qui me faisait ainsi penser et agir, c'est qu'elle pourvoyait à une cour d'appel efficace, chose que le pays demandait impérieusement. Quand le gouvernement fut forcé de laisser les bills sur la table pendant la dernière session, qu'elle en fut la conséquence ? Le barreau de Toronto a envoyé un mémorial couvert de nombreuses signatures pour en demander la passation.

M. CAMERON (de Cornwall), après une soignée et mûre considération ne croyait pas juste de vo-

ter pour l'amendement. On a dit, poursuivit-il, que l'établissement de cette cour est une honne aubaine. Je puis dire qu'aucun membre du barreau n'a une pratique plus étendue que mon hon. ami (M. Blake) et il n'y a pas de doute que sous le point de vue de l'argent, son acception de la place de chancelier ne soit une perte réelle pour lui.

L'HON. M. BALDWIN.—L'hon. membre pour Cornwall a exprimé des sentiments si concordants avec ceux que j'entretiens moi-même qu'il devient nécessaire pour moi d'abrégier les remarques que j'avais intention de faire. C'est un de ces sujets qui demandent à être discutés et décidés sans égard aux partis politiques. La judicature ne peut pas être le sujet d'un triomphe de parti, tout ce qui y a rapport doit être considéré sous le point de vue de l'intérêt général. C'est un malheur qu'on veuille toujours taxer d'an billion ou d'intérêt personnel les hommes publics qui travaillent à améliorer les choses; cette habitude tend à dégrader les hommes publics aux yeux du pays, et à tromper l'esprit public. Les hommes de cette description ne sont propres à aucune place.

L'hon. procureur général disserte longuement sur la nécessité de la cour en question, sur l'économie que le nouvel arrangement est de nature à faire. On avait cité l'abolition de la cour de chancellerie dans l'état de New-York, mais il dit que cette abolition n'a pas produit la satisfaction anticipée, et à l'appui de cette assertion il lit un article de journal publié à New-York. A l'appui du gouvernement du jour dans ses réformes de la cour de chancellerie, il lut aussi des articles de la presse de l'opposition en 1846. Quant au personnel de la cour de chancellerie, aux premiers dignitaires, si tous les membres de la profession eussent été assemblés, ils auraient sans doute décidé que ceux qui sont nommés sont parfaitement qualifiés, personne ne le nie, et alors où est la justice de ceux qui appellent l'établissement nouveau une fortune trafiquée d'avance, une aubaine promise pour certains services?

M. BADGLEY, pense que les nominations ne pouvaient pas être meilleures; on ne pouvait trouver de personnes plus compétentes. Cependant, il ne voit pas la nécessité de la cour de chancellerie. Il ne veut pas qu'il y ait une cour pour une sorte de causes et une autre cour pour une autre sorte de causes. Si les juges des cours de droit commun peuvent avoir juridiction sur les cours d'équité, il ne voit plus alors la nécessité d'une cour de chancellerie.

M. H. J. BOULTON (Norfolk) pense qu'on pourrait adopter cette proposition avec avantage pour le pays; que les cours d'équité et de droit commun peuvent être réunies, et que les juges de la cour de droit commun sont parfaitement compétents à juger en équité; et on pourrait dire la même chose des juges en équité pour la cour de droit commun.

M. CAMERON (de Kent) fait l'histoire de l'établissement de la cour de chancellerie dans le Haut-Canada en 1837. Il a toujours été opposé à cette cour, et même à l'acte de la dernière session quoiqu'il fût alors membre de l'administration; mais puisque cet acte est passé, il demande que l'épreuve en soit faite avant d'y introduire de nouveaux changements.

LE COL. GUGY pense que le système d'équité du Bas-Canada contraste favorablement avec le système coûteux de la cour de chancellerie. Il croit que l'opinion publique dans le Haut-Canada est contre

cette cour et que le devoir de la chambre est de donner lieu à cette opinion populaire. Cependant il reconnaît la haute intégrité du chancelier actuel.

L'HON. M. PRICE s'étonne de ce que les avocats qui ont eux-mêmes provoqué, demandé, préparé et passé cette mesure soient déjà prêts à l'effacer du livre des statuts, sans lui donner même le temps d'une épreuve convenable. C'est surtout le membre pour Norfolk qui s'étonne d'avantage, lui qui a parlé pour soutenir cet acte à la dernière session et qui a voté pour, et qui vient en proclamer l'inutilité. N'était-il pas d'ailleurs procureur-général quand la cour de chancellerie a été établie dans le Haut-Canada?

M. HOPKINS dit qu'il faut abolir la cour de chancellerie et que, selon lui, il faut aussi diminuer le nombre des avocats dans la chambre. Plus il y a d'avocats, plus il y a de trouble, dit-il, ce sont des hommes à faire des lois pour leur propre avantage et pour celui de leur classe.

L'amendement de M. Prince mis aux voix, fut rejeté par une division de 17 contre 45.

M. HINCKS se lève au milieu de cris de "à l'ordre, à l'ordre, venant de l'opposition." Je suis parfaitement dans l'ordre, dit-il, et j'espère qu'on me permettra de faire une remarque. Un hon. membre qui vient de parler a dit que la question serait décidée par les votes des Bas-Canadiens, et je veux attirer l'attention de ce membre sur la division et lui faire voir de ses propres yeux qu'elle est décidée par une majorité de Haut-Canadiens.

M. MALLOCH.—Oui. Une majorité liée au gouvernement.

M. ROBINSON proposa ensuite un autre amendement exposant que c'était le désir de la chambre que les dépenses pour l'érection de prisons et de palais de justice dans le Bas-Canada fussent défrayées par une cotisation locale, au lieu d'être prises sur le revenu public.

L'hon. M. BALDWIN dit que le système de l'opposition, de proposer des amendements de cette nature extraordinaire était absolument nouveau, et sans exemple dans aucune partie du monde. C'est une singulière idée de penser qu'il faille discuter toutes les affaires de la session à propos du discours du trône; ce serait une perte de temps sans fruit.

La division étant faite sur l'amendement de M. Robinson, donna 12 pour et 37 contre.

Voir les noms dans la liste des votes et délibérations.

#### CONSEIL LEGISLATIF ÉLECTIF.

M. H. J. BOULTON propose un amendement pour engager la chambre à désirer et à tâcher d'obtenir un conseil législatif électif.

M. BALDWIN s'opposa à cet amendement sur le même principe que pour l'amendement précédent. Ce n'est pas le temps de discuter ces détails des affaires de la session. Il ne veut pas dire qu'il n'y a pas d'améliorations à faire en fait de franchise élective, mais il ne promet pas d'aller aussi loin que l'hon. membre. Quant au conseil législatif électif, il est décidément opposé à cette proposition.

M. W. H. BOULTON (Toronto) regrette que le discours du trône ne fasse pas mention d'un conseil législatif électif pour le Canada. Il pense que le temps est venu d'établir ce principe dans ce pays.

L'HON. M. LAFOXTAINE.—Je n'ai pas le moindre doute que la propagande de l'hon. membre pour Norfolk (M. H. J. Boulton) sur le principe des

conseils électifs, serait accompagnée de quelque succès. Mais il est en ce moment tout-à-fait impossible de s'arrêter à cette proposition d'une manière abstraite, vu qu'il serait nécessaire de prendre en considération plusieurs autres points qui y ont rapport, et qui effectueraient un changement complet dans notre système de gouvernement. J'en mentionnerai un, et je demanderai à l'hon. monsieur, s'il serait prêt à en assumer la responsabilité. Je veux parler de l'exclusion du cabinet de l'une et de l'autre chambre. L'hon. monsieur devrait voir facilement que la considération de cette question n'embrasserait pas seulement la dissolution du conseil sous sa forme actuelle, mais elle embrasserait aussi un nombre d'autres considérations pour lesquelles il faudrait être bien préparé. Pour ma part, je ne suis pas prêt à dire que rien ne pourra être fait dans un autre temps pour mettre le conseil sur un meilleur pied; mais je résisterai à toute tentative de constituer ici un conseil comme celui qui a été établi au Cap de Bonne-Espérance (écoutez, écoutez) qui, vu l'état de la société, peut être bien adapté aux besoins de cette colonie, mais qui ne conviendrait pas du tout au Canada.

Quant aux quatre-vingt-douze résolutions, il est bien vrai qu'elles demandent un conseil législatif électif, mais alors on ne pensait pas au gouvernement responsable, et le changement dans la forme du gouvernement a été si grand, qu'il n'est plus aussi nécessaire d'avoir un conseil législatif électif que sous l'ancien système. L'hon. membre a dit que le cri d'annexion a été provoqué par la passation du bill d'indemnité par le conseil législatif. Peut-être que l'hon. membre est annexionniste lui-même? L'hon. membre, je pense, a été sommé par ses constituants de définir sa position; mais quoique cela soit, une chose est bien certaine, c'est que les signatures du "manifeste" n'ont jamais assigné cela pour raison de leurs sentiments annexionnistes. (Écoutez, écoutez.) Je répéterai encore que je ne suis pas prêt à dire que le principe électif ne pourrait être appliqué au conseil législatif pour le mettre sur un meilleur pied qu'à présent; mais la question n'a pas été agitée depuis l'union des colonies jusqu'au moment actuel; et comme cela effectueraient un changement organique complet dans la constitution, beaucoup de messieurs du B.-C. sont d'opinion qu'on ne doit pas agir sur cette question avant que le peuple ait eu occasion d'exprimer sa pensée aux polls. (Écoutez, écoutez.) Ainsi, j'espère que l'hon. membre pour Norfolk réfléchira, si c'est bien le temps d'ouvrir aujourd'hui cette question avec avantage. Pour moi, je pense que non.

**SIR ALLAN McNAB.**—Le cri de l'annexion n'a pas d'autre cause que le bill des pertes de la rébellion qui a été préparé dans le but exprès de payer des rebelles par un hon. monsieur qui siège ici vis-à-vis, comme chef de l'administration, mais qui, du temps de lord Seaton a été appelé rebelle.

**M. LaFontaine.**—"Jamais."

**SIR ALLAN.**—Un warrant n'a-t-il pas été émané contre cet hon. monsieur, avec une récompense de £500 pour son appréhension! et n'a-t-il pas fui de Montréal en Angleterre, et quant le warrant fut envoyé en Angleterre après lui, n'a-t-il pas fui en France aussitôt, qu'il lui fut possible!

**M. LaFontaine** nie formellement l'exactitude des assertions de sir Allan McNAB.

**Le Dr. Davignon** appuya M. LaFontaine contre les avancés de sir Allan.

**SIR ALLAN.**—Mes allégués sont vrais, si vrais que je défie l'hon. procureur-général Est de les nier. L'hon. monsieur avait préparé cette rébellion, et ensuite abandonna le pays, laissant ses amis la diriger aussi bien qu'ils pourraient. Que fit chacun des quatre honorables Messieurs qui siègent vis-à-vis moi, quand la cité de Toronto fut attaquée par des rebelles armés, et quand le représentant de Sa Majesté appela les loyaux sujets à lui venir en aide pour défendre le pays et ses institutions? Où était l'hon. procureur général Est? En France. Où était l'hon. procureur général Ouest? Il prenait soin de ses livres et de ses papiers. Où était l'hon. Inspecteur général? Caché dans son hamac. Où était l'hon. Commissaire des Terres de la couronne? Il ne pouvait être trouvé nulle part. Et cependant ces hon. messieurs se sont approchés de Son Excellence, il n'y a que quelques mois, faisant profession d'un amour merveilleux pour les institutions du pays, lui conseillant de démettre de la commission de la paix nombre de magistrats hautement respectables et des officiers de milice,—hommes qui, en 1837, s'étaient mis sous les armes et avaient chassé l'hon. monsieur du pays qu'il avait agité, simplement parce qu'ils avaient signé de leurs noms un document exposant leurs vues sur le changement opéré dans le pays. Il n'est pas étonnant que la population loyale de Montréal se soit cru insultée, car j'appuie sur cette assertion, c'est la population la plus loyale de la province; [écoutez, écoutez, venant de M. Hincks] car quand sept mille de cette population adressèrent une pétition à Son Excellence demandant son refus de sanctionner le bill des pertes de la Rébellion, de quelle manière leur pétition a-t-elle été reçue? Ils furent informés, "qu'elle recevrait sa meilleure considération." Était-ce là la réponse qui convenait à des hommes qui, au temps du danger, s'étaient placés au premier rang et avaient exposé leurs poitrines à l'acier? Les hommes qui ont conseillé cette réponse siègent ici vis-à-vis. Je ne veux pas comparer les hommes de Montréal avec eux, ils souffriraient trop de cette comparaison; mais je leur demanderais s'ils croient qu'ils étaient compétents à conseiller Son Excellence en cette matière? Et avant de répondre, ils seront bien de penser que leur position est très délicate, quelques uns d'entre eux, comme j'ai déjà dit, ayant formellement activement la rébellion. Plus tard le gouverneur fut lapidé dans les rues, et j'ai été excessivement fâché de l'apprendre; mais je suis bien certain que jamais une pierre lui aurait été lancée, s'il avait suivi une autre ligne de conduite. Le résultat a été que Son Excellence se renferma dans sa cellule de Monklands pendant trois mois, au lieu de se rendre en ville chaque jour pour remplir son devoir. Comme de raison son cabinet l'avait avisé que sa dignité avait été insultée. Et finalement le gouvernement fut transporté en cette place où je suis content de le voir, vu sa proximité du lieu que j'habite. L'hon. monsieur a donné une histoire détaillée de la manière dont le bill des pertes de la rébellion a été introduit et passé dans le parlement; et il a parié aussi, mais d'une manière concise, du bill de représentation de la dernière Session, qui était une tentative ouverte de la part des ministres de s'assurer le pouvoir permanent. Cela est parfaitement clair, vu la manière dont M. Cauchon que je pense être dans les confidences du ministère plus qu'aucun autre homme, en a parlé sur son journal. Mais je leur conseille d'attendre l'opinion du peuple expri-

mise au poll, avant de renouveler la tentative.

L'HON. M. MERRITT.—J'ai entendu avec peine le discours de l'hon. membre pour Hamilton ; je l'aurais écouté avec plaisir s'il en avait discuté une mesure pratique, mais je ne puis entendre sans peine la mention des mêmes sujets qui ont été discutés pendant des jours et des semaines durant la dernière session, et qui ont conduit à des scènes de violence dont on ne devrait rappeler le souvenir que le moins souvent possible. Je ne puis suivre l'hon. membre dans l'arène qu'il a choisie. Nous avons laissé les scènes de violence derrière nous dans le Bas-Canada, et maintenant j'espère, que nous allons jouir d'une session de paix et de tranquillité. Le pays ne prospérera pas tant que ces sentiments d'animosité qui ont produit ces scènes ne seront pas oubliés pour jamais. Il ne convient pas à l'hon. membre de mentionner le gouverneur général dans cette chambre : c'est le ministère qui a avisé qui est responsable des actes dont il s'est plaint ; le gouverneur a agi de la manière voulue par la constitution, en sanctionnant le bill, et pour cela il a été loué par tous les hommes de bien dans toute l'étendue du pays. Je pense que le bill d'Indemnité, malgré tout ce qu'on en a dit, a fait beaucoup de bien ; il a montré au peuple du Canada qu'il possède le pouvoir de se gouverner lui-même, que le gouvernement impérial ne veut pas intervenir dans ses droits. Je puis bien comprendre la colère de l'hon. monsieur et membre de Huron, qui est allé en Angleterre pour demander aux autorités impériales de dire que la minorité du peuple du Canada doit gouverner la majorité. Cette demande a été mise devant la Chambre des Communes, et une grande majorité en vint à la détermination de laisser le peuple du Canada se gouverner lui-même ; un million et demi de citoyens doivent pouvoir conduire leurs propres affaires. Les Communes ont aussi approuvé la noble conduite du gouverneur général, le premier gouverneur constitutionnel que le Haut-Canada a jamais eu. La question est aussi venue devant la chambre des Lords, et là aussi, une majorité a décidé que le Canada doit avoir un gouvernement libre. Lord John Russell a prouvé dans son discours devant les communes que nous possédons ce pouvoir. Revenons à la motion de l'hon. membre pour Norfolk. Si le peuple de la province désire un Conseil Législatif électif, il l'aura ; il peut avoir tout ce qu'il désirera ; s'il veut que l'hon. membre pour Hamilton forme un gouvernement, il en sera ainsi. Pourquoi donc celui-ci n'attend-il pas patiemment, son tour peut venir bientôt ! mais non avec une minorité, et non par le moyen de la force et de la violence. nul appel aux passions ne réussira dans le Haut-Canada ; la conteste doit être soutenue d'une manière paisible et constitutionnelle, et être décidée au poll. Le peuple désire voir les fruits de ce droit de gouvernement libre dans une bonne législation pratique, pour le bien du pays, ce qui ne peut être effectué qu'avec les efforts réunis des deux côtés de la chambre. Je pense que nous n'aurons plus de violence dans la chambre ; où querellera l'administration, et je n'ai pas d'objection à cela, mais on ne le fera pas sur le ton d'amertume et de violence qu'a caractérisé les débats dans des occasions récentes. Quant à la motion qui est devant la chambre, ce n'est pas le temps de la discuter ; je pense cependant que la majorité du peuple en faveur des institutions électives ; et si le peuple veut que ce principe soit appliqué au Conseil Législatif, il le sera.

Le Colonel Guay dit qu'il n'est pas en faveur

d'un conseil législatif électif. Il désapprouve la manière dont Sir Allan N. MacNab a conduit le débat. Cet hon. membre, dit-il, occupe une position qui lui permettrait de faire beaucoup de bien à son pays, mais il a montré qu'il ne comprenait pas cette position ; il n'a montré que le désir de blesser les sentiments de ceux qui lui sont opposés. Il n'y a pas de doute que le pays ne croie qu'il approuve les scènes de violence qui se sont passées sous ses yeux l'année dernière, et que tout chrétien ne saurait s'empêcher de désapprouver. Je suis forcé de faire cette rupture avec mes anciens amis et j'en conçois une peine bien vive. Sur le même principe, je me crois lié par un sentiment de devoir envers mon pays à ne rien faire qui puisse tendre à renverser l'administration actuelle. C'est un fait que les ministres seront surpris d'apprendre, vu que c'est la première fois que je le leur déclare. Néanmoins mes anciens amis le savaient. Je veux la paix et je suis opposé aux scènes de violence ; et je pense que l'effet naturel de la conduite du preux chevalier mènerait à l'anarchie et à la confusion. Toute ma vie j'ai agi avec la minorité, et j'espérais continuer d'agir ainsi, mais je ne veux pas aujourd'hui établir des principes que je serais obligé de répudier sous d'autres circonstances. Je suis prêt à céder à la décision de la majorité. Je pourrais bien vouloir la chute du ministère, mais je ne puis comprendre comment obtenir ce résultat, en suivant la marche de l'hon. membre pour Hamilton, si par une coalition entre les membres qui, comme moi, sont enclins à la monarchie, et ceux qui sont prêts à unir la province à la République voisine, on réussissait à renverser le ministère, qu'est-ce qu'on lui substituerait ? Cette coalition pourrait-elle former une administration qui durerait un jour pour le remplacer ? Ces membres pourraient-ils siéger ensemble sans se manger les uns et les autres ?... Je n'entrerais pas dans une discussion profonde du discours du trône, il est rempli de choses, et à mes yeux le ton en est gentil et embrasse tous les sujets sur lesquels on peut effectuer une coalition de partis, excepté, il est vrai, les réserves du clergé. Il parle de mesures pratiques que le pays requiert, et que la chambre serait bien mieux de discuter que de rappeler des scènes qu'il est désirable d'oublier.

Le colonel continue ensuite à parler longuement contre l'annexion, et à refuser les arguments des partisans de la "ruine et du dépérissement" dans le pays. Quant au siège du gouvernement, c'est une matière de rien pour lui et pour la plupart des citoyens de Montréal.

M. CHRISTIE fait ici une tentative de faire de l'esprit sur le compte du colonel, mais il n'a pas été bien entendu et bien compris.

M. le Dr. Nelson. J'ai été grandement affligé de la chaleur et de la violence déployées par l'hon. chevalier, indignes de son âge et de sa position. J'espère que la violence n'était que dans ses gestes et non dans son cœur, qu'il a parlé sur l'impulsion du moment. J'espère qu'il n'avait pas intention de soulever encore des scènes disgracieuses, comme on en a vu ailleurs à la honte éternelle du Canada. On aurait cru que dans la présente crise, chacun aurait tâché de jeter de l'huile sur l'eau trouble, de coopérer dans la cause du pays, pour tâcher de lui faire acquérir un meilleur nom. Je regrette que l'hon. chevalier n'ait pas travaillé dans cette campagne, pour ajouter des lauriers à ceux qu'il avait déjà cueillis ; il fait peine de voir, qu'au lieu d'en agir

ainsi, il ait flétri ceux qu'il possédait. Je regrette beaucoup la tentative de froisser les sentiments de ceux qui lui sont opposés ; il me peine d'entendre le mot rebelle sortir de la bouche de ces messieurs. Quand ce mot s'adresse à moi, je le méprise, parce qu'il est faux comme l'enfer ; j'ai été rebelle autrefois, non à mon souverain, mais à une vile oligarchie composée d'hommes comme ceux à qui la Grande Bretagne doit la perte des treize colonies. Si des hommes comme les conseillers actuels de Sa Majesté avaient eu cette position du temps de son ayeul, toute l'Amérique appartiendrait encore à la couronne Britannique. A l'exception d'un seul, personne de ceux qui ont pris les armes avec moi, ne désire séparer la colonie de la mère-patrie ; ils se sont tous rébellés parcequ'ils étaient dépouillés de leurs droits de sujets anglais, parcequ'ils ne pouvaient jouir des privilèges des institutions Britanniques ; ils ne désiraient rien de plus, et ne pouvaient être satisfaits rien de moins. Nous avons eu beaucoup d'assemblées publiques avant la révolte, à l'une desquelles j'étais président, comme l'a dit l'hon. membre. Je pense que mon nom n'a été amené ce soir devant des gens qui ne connaissent pas les circonstances de la question, sans générosité ni bienveillance, avec l'intention d'exciter des sentiments de mauvais vouloir qu'on devrait bannir du pays pour jamais. J'espère me tromper, et si je me trompe, je demande pardon à l'hon. membre. J'ai beaucoup aimé la manière dont les honorables membres pour Lincoln et et pour la ville de Sherbrooke ont parlé sur le sujet, et j'espère que leurs paroles auront un bon effet.

L'hon. membre pour Hamilton a fait une attaque contre les prêtres et le peuple catholiques du Bas-Canada. Ne se rappelle-t-il pas, quand il parle ainsi, ses liaisons étroites avec les membres de cette église ? La vertu, la piété et la dignité de personnes qui ne sont maintenant plus ne lui rappellent-elles pas l'injustice qu'il a faite à cette église ? Il a, sans doute, l'intention d'exciter les sentiments du peuple du Haut-Canada contre le peuple du Bas-Canada, pour soulever une guerre entre eux. Le peuple du Bas-Canada est loyal, et à qui cette loyauté est-elle due ? au clergé de l'église catholique qui est diffamé par plus d'un soi-disant loyal. J'ai été dans mon plus jeune âge un chaud tory rouge, et disposé à détester tout ce qui était catholique et Canadien-français, mais une connaissance plus familière de ce peuple a changé mes vues ; j'ai été bientôt convaincu qu'en politique il ne demande rien de plus que ses droits. Depuis j'ai essayé trente années de travaux dans la cause de ces droits.

On a fait circuler un bruit faux et malhonnête tout dernièrement en disant que j'avais été induit par des motifs d'intérêts, personnels à soutenir l'Acte d'Indemnité,—que je devais recevoir une partie des cent-mille louis. L'hon. membre pour Huron a dit que c'est par l'influence de l'hon. membre pour Norfolk que j'ai consenti à renoncer à ma réclamation à une part de l'Indemnité.

M. CAYLEY. M. H. J. Boulton me l'a dit.

Le Dr. Wilson. Oui, cet hon. monsieur se vante d'avoir sauvé le ministère ; il serait tombé, s'il l'avait soutenu. J'avais compris l'hon. monsieur quand il vint à moi à ce sujet ; je lui dis que si quelques sacrifices de ma part étaient nécessaires pour faire restituer aux infortunés qui ont souffert des pertes, j'étais prêt à les faire, et j'avais dit avant cela à quelques-uns de mes bons amis de la chambre, que j'étais prêt à les faire. Si cet acte

mérite quelque crédit, il est moins dû à l'hon. membre pour Norfolk qu'à moi-même. Ceux qui m'attribuent des motifs d'argent dans la conduite que j'ai suivie, se trompent et ils ne me connaissent pas. C'est à cela qu'on attribue le support que je donne au ministère. Mais je le suppose parce que je sais qu'il veut le bien public, tandis que la conduite de ceux qui l'opposent est inspirée par le désir de leur propre avancement. S'ils n'étaient pas si tard, je toucherais à divers autres points du discours, dont la considération sera reprise indubitablement plus tard. On a mal représenté les Bas-Canadiens ; on les a tenus sur l'arrière du terrain et soigneusement négligés. J'espère cependant que l'Union des deux provinces, qui a été faite pour les perdres, sera finalement leur salut ; et j'espère aussi que le jour viendra où il n'y aura pas de rivalité entre les partis, et que tous voudront le bien du peuple. Dans tous les rapports que j'ai eus avec les Canadiens-français, j'ai tâché de dissiper les préjugés qu'ils avaient contre la population britannique, préjugé qui provenaient du traitement qu'ils en recevaient. Je dirai à la chambre, et son honneur l'orateur le sait bien, que les Bas-Canadiens ne désirent que leurs droits politiques ; j'aimerais à savoir comment les ligueurs et les annexionnistes prendront le champ et je suis sûr qu'aucune classe ne voterait avec plus d'empressement que les Canadiens-français, s'il était envahi par un ennemi étranger. Bien qu'ils aient reçu des promesses d'être bien traités, cependant, quelque fût l'état de l'esprit public en Angleterre, ces promesses n'ont jamais été réalisées, vu la pernicieuse influence de Downing Street. Cette entrave, je suis heureux de le dire, n'existe plus ; et c'est ce changement d'état de choses qui a porté un parti désappointé à pousser le cri l'annexion, parce qu'il ne pouvait plus gouverner le pays et empêcher l'avancement d'hommes honnêtes, et qui appelle Canadiens-français rebelle ! J'ai une horreur naturelle des armes et de la guerre, mais j'y'ai été poussé, parce qu'il ne me restait aucune autre alternative.

J'espère cependant que la position que j'ai prise alors ne mettra pas une tache à mon caractère quand je serai mort et disparu, et n'attirera pas de reproches sur mes enfants. Un fait n'est pas suffisamment connu, c'est ma conduite et celle des Canadiens-français quand nous résidions dans une terre étrangère ; avons-nous calomnié le souverain dont nous dépendions, ou le grand empire auquel nous étions encore attachés, et dont cette province fait partie ? Non ; nous avons refusé l'offre de citoyenneté que nous offraient poliment les Etats-Unis, nonobstant l'hospitalité généreuse et empressée avec laquelle nous avons été reçus là ; mais nous répondimes que nous espérions encore retourner jouir de nos droits de sujets anglais ; nous dûmes aux Américains que c'étaient les mêmes hommes qui les avaient tyrannisés autrefois, et qui les avaient forcés de prendre les armes pour la défense de leurs droits, et qui avaient par là produit la séparation des colonies d'avec la Grande-Bretagne, qui nous avaient aussi portés à la rébellion. C'étaient les individus qui opprimaient le peuple du Canada, menottaient toutes les places, la richesse et l'influence du pays, et fermaient les avenues de l'agrandissement aux hommes honnêtes. Nonobstant tout cela, les hommes qui ont souffert de la part des fondés de pouvoir d'alors, qui ont été expatriés, aiment encore

leur patrie natale, comme leur mère; ils ont toujours désiré revenir dans ce pays, et ils y sont revenus. Pour ma part, je suis heureux d'avoir travaillé avec des hommes nûs par des motifs louables et qui désiraient ardemment les meilleurs intérêts du Canada. Il est honorable au chef du gouvernement du jour de se conduire d'après un principe. Les habitants du Canada goûtent maintenant de ce bon gouvernement auquel ils aspiraient depuis si longtemps; et j'espère que, pour l'amour de la paix, de l'honneur et du bien-être du pays, les hons. membres ne parleront plus de ce qui n'aurait pour effet que de créer des sentiments de passion et de colère; et j'espère aussi que les messieurs de la chambre, qui sont plus avancés en âge, et qui doivent donner l'exemple de la modération et de magnanimité aux plus jeunes représentants, ne tromperont pas cette juste attente.

— *Minerve.* (A continuer.)

### Affaires de Routine.

Lundi, 27 Mai, 1850.

M. l'Orateur met devant la chambre un état des affaires de la manufacture de coton de Sherbrooke pour 1849; aussi.

Etat des affaires de la compagnie du chemin de fer du lac Champlain et du St. Laurent pour 1849.

Etat des affaires de la banque d'épargnes de la cité et district de Montréal pour 1849.

Rapport des sociétés d'agriculture pour 1849.

Rapport des corporations religieuses et d'éducation et des institutions de charité.

M. l'Orateur informe la chambre qu'il a reçu une lettre du greffier de la couronne en chancellerie, demandant un congé de trois semaines pour cause de maladie dans sa famille, et permission de nommer un député pour le remplacer durant son absence.

Sur motion de M. Ross, il est résolu, que Félix Fortier, écuyer, greffier de la couronne en chancellerie, ait un congé d'absence de trois semaines pour cause de maladie dans sa famille, et permission de nommer un député pour le remplacer durant son absence.

L'Orateur a alors informé la chambre que M. Fortier, avec sa permission, a nommé Peter L. MacDonell, écr. pour agir comme son député, conformément à la permission de la chambre.

La chambre a pris de nouveau la considération de la motion fait par M. Fergusson, le 17 du courant, pour une adresse en réponse au discours de son excellence à l'ouverture de la session.

M. Prince a proposé en amendement au dit projet d'adresse, que tous les mots après "chambre" dans le 18<sup>e</sup> paragraphe, jusqu'à la fin de la dite adresse, soient retranchés, et les mots "regrette que la politique de la Grande-Bretagne envers cette colonie, et la conduite du gouvernement provincial aient été de nature à donner sujet à un nombre d'habitants loyaux et honnêtes de chercher, dans un changement de nos institutions, le remède aux maux dont ils se plaignent; et cette chambre ne peut reconnaître que l'expression de sentiments politiques, alors qu'elle n'est accompagnée d'aucune intention hostile contre la couronne et l'autorité suprême de la Grande-Bretagne, soit suffisante pour autoriser l'exécutif à destituer des personnes qui occupent des charges d'honneur; et que cette chambre est d'opinion qu'une telle conduite est propre à

"augmenter le mécontentement qui règne déjà," soient ajoutés.

Pour :—Messieurs Badgley, Boulton de Norfolk, Boulton de Toronto, Christie, DeWitt, Egan, Holmes, sir Allan McNab, McConnell, McLean, Papineau, Prince, Robinson et Sanborn.—14.

Contre :—Messieurs Armstrong, le procureur-général Baldwin, Boutillier, Cameron de Cornwall, Cameron de Kent, Cartier, Cayley, Cauchon, Chabot, Chauveau, Davignon, le solliciteur-général Drummond, Duchesnay, Dumas, Fergusson, Fortier, Fournier, Gagy, Hincks, Jobin, Lacoste, le procureur-général LaFontaine, LaTerrière, Laurin, Lemieux, Lyon, Malloch, McFarland, Merriitt, Méthot, Meyers, Mongenais, Morrison, Nelson, Notman, Price, Richards, Ross, Sauvageau, Scott (des Deux-montagnes,) Sherwood de Brockville, Sherwood de Toronto, Smith (de Durham,) Smith (de Wentworth, Taché et Viger,—46.

L'hon. M. Boulton a proposé en amendement au projet d'adresse que les trois dernier paragraphes soient retranchés, et les suivants insérés :

"Qu'en même temps que cette chambre regrette profondément que le changement de politique que la métropole a cru nécessaire d'adopter pour son propre avantage et sans aucun égard pour les intérêts coloniaux, a engagé bien des hommes loyaux dans cette province à examiner s'ils ne pourraient pas, avec autant de droit, s'occuper de leur propre position comme Canadiens, position ainsi changée matériellement à leur désavantage; cependant cette chambre n'est pas disposée à penser avec votre excellence que des personnes, dont plusieurs ont précédemment exposé leurs vies et leurs fortunes, et sacrifié leurs biens pour la défense de l'empire, doivent, pendant qu'elles souffrent des circonstances contraires qui sont survenues depuis, et qu'elles croient être le résultat de ce changement de politique qu'elles n'ont pu ni empêcher ni le contrôler, et sans aucune inconduite de leur part, être maintenant traitées comme des personnes naturellement déloyales et presque comme des traîtres, et indignes d'être conservées plus longtemps au service de sa majesté.

"Que cette chambre est fermement convaincue que la grande masse du peuple de cette province ne le cèdera à aucune autre partie des sujets de sa majesté en loyauté envers sa majesté et en attachement pour la métropole, mais elle manquera à son devoir envers sa majesté en attachement pour la métropole, mais elle manquera à son devoir envers sa majesté si elle s'abstient d'exprimer fortement à son excellence l'opinion que ce n'est pas en retirant sa confiance des uns en punissant les autres, et en supprimant la discussion par la crainte de la disgrâce officielle, que des idées erronées soit de devoir ou d'intérêt peuvent être déracinées, mais en faisant valoir et en maintenant la plus puissante garantie de la liberté nationale, le droit de libre discussion."

Pour :—Messieurs Boulton de Norfolk, Boulton de Toronto, Christie, DeWitt, Holmes, sir Allan McNab, McConnell, McLean, Papineau, Prince, Robinson et Sanborn.—12.

Contre :—Messieurs Armstrong, le procureur-général Baldwin, Boutillier, Cameron de Cornwall, Cameron de Kent, Cartier, Cauchon, Chabot, Chauveau, Davignon, le solliciteur-général Drummond, Duchesnay, Dumas, Fergusson, Fortier, Fournier,

Gugy, Guillet, Hincks, Jobin, Lacoste, le procureur-général LaFontaine, LaTerrière, Laurin, Lemieux, Malloch, McFarland, Merritt, Méthot, Mongenais, Morrison, Nelson, Notman, Price, Richards, Ross, Sauvageau, Scott de Bytown, Scott des Deux-Montagnes, Sherwood de Brockville, Sherwood de Toronto, Smith de Durham, Smith de Wentworth, Taché, et Viger.—45.

L'hon. M. Cameron (de Kent) propose en amendement au projet d'adresse que les mots suivants soient ajoutés :

“ Que cette chambre regrette vivement qu'il ne soit pas fait allusion, dans le discours prononcée du haut du trône, à la question des réserves du clergé et des rectories, qui occupe tant les esprits ; et que les conseillers de son excellence n'aient pas regardé le règlement de cette question comme d'une importance suffisante pour introduire une mesure à ce sujet, cette chambre croyait fermement que la partie supérieure de cette province ne jouira jamais du contentement politique tant que les arrangements actuels qui concernent les réserves des rectories subsisteront.”

M. Scherwood (de Brockville) propose que les débats sur l'amendement proposé soient ajournés à demain ; —rejeté sur division.

La chambre s'est alors divisée sur l'amendement.

*Pour* :—Messieurs Burritt, Cameron de Kent, DeWitt, Egan, Holmes, Lyon, McConnell et Papineau.—8.

*Contre* :—Messieurs Armstrong, Badgley, le procureur-général Baldwin, Boulton de Toronto, Cartier, Cauchon, Cayley, Chabot, Chauveau, Christie, Davignon, le solliciteur-général Drummond, Duchesnay, Dumas, Fergusson, Flint, Fortier, Fournier, Guillet, Hall, Hincks, Jobin, Johnson, Lacoste, le procureur-général LaFontaine, Laurin, Lemieux, Sir Allan N. MacNab, Malloch, McLean, Méthot, Meyers, Mongenais, Morrison, Nelson, Notman, Price, Richards, Robinson, Ross, Sauvageau, Scott (des Deux-Montagnes), Seymour, Sherwood de Brockville, Smith de Durham, Smith de Wentworth, Stevenson, Taché, et Viger.—50.

Et la chambre ayant continué à siéger après minuit,

Mardi, 28 Mai, 1850.

M. Lyon a proposé qu'il est une heure et quatre minutes du matin, que cette chambre a siégé depuis dix heures hier matin, et que les débats sur les résolutions de M. Fergusson, en réponse aux discours du trône, soient ajournés à cet après-midi.

*Pour* :—Messieurs Badgley, Boulton de Toronto, Christie, Egan, Johnson, Lyon, Malloch, McLean, Meyers, et Sherwood de Brockville.—10.

*Contre* :—Messieurs Armstrong, le proc. général Baldwin, Boutillier, Burrit, Cartier, Canchon, Chabot, Chauveau, Davignon, DeWitt, le sollicit. général Drummond, Duchesnay, Dumas, Fergusson, Flint, Fortier, Fournier, Guillet, Hall, Hincks, Holmes, Jobin, Lacoste, le proc. général LaFontaine, Laurin, Lemieux, Sir Allan N. MacNab, McConnell, Méthot, Mongenais, Morrison, Nelson, Notman, Papineau, Price, Richards, Ross, Sauvageau, Scott des Deux-Montagnes, Smith de Durham, Smith de Wentworth, Stevenson, Taché, et Viger.—44.

Sir Allan N. McNab a proposé que la chambre s'ajourne maintenant.

*Pour* :—Messieurs Badgley, Christie, Lyon, Sir A. MacNab, Malloch, et Papineau.—6.

*Contre* : Messieurs Armstrong, le procureur-général Baldwin, Boutillier, Burritt, Cameron de Kent, Cartier, Cauchon, Cayley, Chabot, Chauveau, Davignon, De Witt, le solliciteur-général Drummond, Duchesnay, Dumas, Fergusson, Flint, Fortier, Fournier, Guillet, Hall, Hincks, Holmes, Jobin, Johnson, Lacoste, le procureur-général LaFontaine, Laurin, Lemieux, McConnell, Méthot, Mongenais, Morrison, Nelson, Notman, Price, Richards, Robinson, Ross, Sauvageau, Scott des Deux-Montagnes, Seymour, Smith de Durham, Smith de Wentworth, Stevenson, Taché, et Viger.—48.

La chambre s'est alors divisée sur la motion principale.

*Pour* :—Messieurs Armstrong, le procureur-général Baldwin, Boutillier, Burritt, Cameron de Kent, Cartier, Cauchon, Chabot, Chauveau, Davignon, De Witt, le sollicitateur-général Drummond, Duchesnay, Dumas, Egan, Fergusson, Flint, Fortier, Fournier, Guillet, Hall, Hincks, Holmes, Jobin, Johnson, Lacoste, le procureur-général LaFontaine, Laurin, Lemieux, Lyon, Méthot, Mongenais, Morrison, Nelson, Notman, Price, Richards, Ross, Sauvageau, Scott des Deux-Montagnes, Smith de Durham, Smith de Wentworth, Taché et Viger.—44.

*Contre*.—Messieurs Badgley, Boulton de Toronto, Cayley, Christie, Sir Allan N. MacNab, Malloch, McConnell, McLean, Meyers, Papineau, Robinson, Seymour, Sherwood de Brockville et Stevenson.—14.

Sur motion de l'hon. M. Baldwin, les résolutions ont été alors renvoyées à un comité spécial composé de MM. Baldwin, Fergusson, Armstrong, Richards, et Ross, pour préparer et rapporter le projet d'une adresse en réponse au discours de son excellence aux deux chambres du parlement, conformément aux dites résolutions.

L'hon. M. Baldwin, du comité nommé pour préparer le projet d'une adresse conformément aux dites résolutions, fait rapport de la dite adresse et propose que la même dite adresse soit lue une seconde fois ; ce qui est adopté sur division. L'adresse est alors grossoyée, et ordre est donné qu'elle soit présentée à son excellence par toute la chambre. Ordonné que les membre de cette chambre qui forment l'honorable conseil exécutif de cette province se rendent auprès de son excellence pour savoir quand son excellence voudra bien recevoir la chambre avec son adresse. L'hon. M. Baldwin, l'un des membres du conseil exécutif de sa majesté informe la chambre que son excellence recevra la chambre avec son adresse, aujourd'hui à trois heures P. M. à la maison du gouvernement. Les autres ordres du jour sont remis à ce jour. Et la chambre s'ajourne à deux heures et demi, P. M. ce jour.

M. Price donne avis que le 11 juin il soumettra à la Chambre une série de résolutions au sujet des Réserves du Clergé.

M. Boulton, (de Norfolk) donne avis que lundi prochain, le 3 juin, il proposera une adresse à la Reine pour demander un Conseil Législatif électif.

Avis de M. Boulton (de Toronto) pour obtenir un rapport de la papeterie employée dans les départements publics pendant l'année 1849. Aussi de l'introduction d'un bill pour pouvoir aux impressions publiques, et d'un autre bill pour pouvoir aux rapports annuels des chefs de départements.

Avis de M. La Fontaine, de l'introduction d'un bill pour prolonger la durée de l'acte d'enregistrement du comté de Montréal, et d'un bill pour donner un salaire fixe à certains officiers de justice dans

le Bas-Canada et pour établir une caisse d'honoraires.

De M. Hincks, de l'introduction de bills pour changer la valeur des monnaies étrangères ; pour le support de l'éducation dans le Haut-Canada ; pour transférer le département des postes et pour l'administration de ce département ; pour faciliter la réciprocité du commerce entre le Canada et les autres provinces Britanniques.

M. Christie introduit ses résolutions économiques, lesquelles après quelques débats sont retirées. La Chambre s'ajourne.

## L'ORDRE SOCIAL.

"C'est la Presse catholique qui est appelée à propager les seules doctrines religieuses et politiques qui sauveront le monde."

QUÉBEC, JEUDI, 6 JUIN, 1850.

Le manque de place nous force à remettre au prochain numéro, l'intéressante lettre de notre correspondant J. C. T.

Pour l'Ordre Social.

TORONTO, 1er. Juin, 1850.

Monsieur le Rédacteur,

Je vais essayer aujourd'hui de vous donner un aperçu des faits et gestes de la Chambre d'Assemblée pendant la semaine terminée hier au soir :

Lundi au matin, la Chambre a repris les débats sur l'adresse. Prince a fait une sortie à l'ordinaire, et a beaucoup insisté sur l'indépendance du Canada.

Il a été appuyé par M. Boulton de Norfolk, surnommé le *maringouin* ; nom qui lui convient très bien par suite de l'ennui incessant qu'il fait éprouver à la Chambre par ses discours sans fin. Ce M. Boulton est un gribouille (*clear grit*). Depuis l'ouverture du Parlement, cet homme a coûté à la province plusieurs £100 par des discours inutiles. Ça vaudrait la peine de faire un état des dépenses causées à la Province par ce maringouin et M. Christie ; le premier par son langage sans fin, et le second par l'impression de presque tous les documents soumis à la Chambre. Quant à M. Christie, depuis qu'il est entré dans la vie publique, il a à lui seul fait payer à la province plusieurs mille louis. Et ce sont ces hommes qui avocassent l'économie. Qu'ils descendent donc dans leur passé, et qu'ils essayent d'effectuer une réforme efficace, en mettant fin au gaspillage dont je viens de parler.

L'adresse a été emportée par une glorieuse majorité de 44 contre 14, en dépit de tous les amendements vexatoires de l'opposition. Comme vous l'avez vu par les journaux, l'opposition a tenté l'ajournement, mais la majorité était bien décidée à en finir avec cette misérable faction.

Je félicite les électeurs du comté de St. Maurice sur le vote de leur représentant L. J. Papineau qui a de nouveau voté avec cette ridicule minorité de 14 l. Néanmoins, il est notoire que les trois quarts de ce comté ont requis M. Papineau de résigner son siège, parce qu'il était indigne de représenter les électeurs du St. Maurice.

La besogne de mardi a commencé par les résolu-

tions de M. Christie ayant trait à la réduction des dépenses du gouvernement et de la législature. Prince et son *cher ami Papineau*, comme d'accoutumé, ont fait des discours dans un style rarement employé aux Halles, et comme de raison, toujours contre l'administration. Les conservateurs connaissent maintenant quel homme est Papineau, et ils sont chaque jour de plus en plus dégoutés de la conduite de McNab et de Prince. Cela est pour le mieux et produit un bon effet. Les vrais amis du pays parmi lesquels on compte des loyaux et honnêtes conservateurs, ont devant les yeux un échantillon des hommes qui par leurs actes, visent à renverser les ministres actuels pour leur succéder. Mais le pays les observe ; leur conduite infâme depuis les glorieux exploits du 25 avril 1849, est un monument qui s'élève contre eux.

Vous vous amuseriez vraiment, si vous étiez ici, à voir McNab qui, chaque fois qu'il parle, quitter son siège et venir se placer presque au milieu de la salle d'où il s'adresse aux galeries au lieu de s'adresser suivant l'usage au président. Les discours de McNab, Prince, Papineau et du maringouin Boulton, me rappellent cette vieille histoire de Poie, qui d'abord servie rotie, ensuite bouillie et puis tricassée, n'était après tout que la même oie.

Les journaux vous donneront les débats sur les résolutions de Christie qui ont été remises au 1er juillet, c'est-à-dire aux calendes grecques.

Mercredi au soir, pas moins de trois mesures du Maringouin ont été rejetées par la Chambre par une forte majorité comme vous le verrez par le compte rendu des votes de ce jour.

Hier au soir, le ministère a fait nommer un comité pour s'enquérir du revenu et des dépenses de la Province. Cela, sans doute, satisfiera les gribouilles.

Ce pauvre Maringouin a encore perdu une de ses mesures ; ma foi il est aussi malheureux que Christie.

Les ministres entendent consacrer trois jours par semaine à leurs mesures. Cela est dans l'ordre.

Tout à vous.

V. W.

### Le Journal l'AVENIR.

Ce journal dont mentir et calomnier est la devise, contient dans son dernier numéro un article libelleux contre la représentation du pays. Quand le maître a eu l'effronterie d'avancer en parlement que ses collègues Canadiens-français étaient des ignorants, des aveugles qui votent sur toutes les questions sans les connaître et sans les comprendre, doit on s'étonner que ses aides, viennent à leur tour accuser la chambre d'assemblée, la calomnier, et mentir impunément !

Mais écoutons nos jeunes gens :—

« Mais, pour revenir à « nos moutons, » comme disait insolemment la Minerve l'an dernier, en parlant des représentants du peuple, nous disons qu'avec un Parlement composé comme l'est le nôtre d'une branche non-élective, et pliant conséquemment à tous les vents régnants, et d'une autre branche, élective il est vrai, mais dont presque tous les membres se trouvent plus ou moins directement liés à un Exécutif, qui dispose d'un patronage illimité, ouvertement employé à acheter la quarantaine de députés, nécessaire pour avoir la majorité législative ; il est impossible sous un semblable système de s'attendre à trouver aucune velléité d'indépendance

dans l'assemblée. Nous n'avons donc aucune garantie quelconque contre l'omnipotence de l'exécutif. *Ames damnées de leur chefs, les représentants ministériels, ne se considèrent évidemment que comme des machines à voter, recevant l'impulsion de l'ingénieur-en-chef ou de ses aides.* Voilà trois ans que le présent Parlement fonctionne. Eh ! bien, qu'on nous indique un seul vote, qu'on nous cite une seule parole d'un membre ministériel, faisant foi, qu'il existe un homme un tant soit peu indépendant dans le sein de la majorité.

« Il n'y en a pas un seul ! Et si cela paraît étrange, les faits sont là, nombreux et concluants pour appuyer notre avancé, et nous servir de justification pour les paroles sévèrement justes et vraies que nous adressons à ces serviteurs à gages du ministère.»

Ainsi donc tous les Canadiens-français (M. Papineau, comme de raison, excepté) qui représentent leurs concitoyens en parlement, sont vendus, sont les âmes damnées de leurs chefs. (les ministres) les serviteurs à gage du ministère. Quel langage noble ! Comme il faut être bien ami de son pays pour oser ainsi à la face du monde entier, calomnier, déverser l'injure et la boue sur ses compatriotes ! Comme ils respectent le caractère, l'honneur national, ceux qui n'ont pas honte de proclamer que les mandataires choisis par les Canadiens-français, sont des hommes sans foi, sans conscience, sans principe ; qu'ils ont trahi par amour de l'or leurs promesses et leurs serments ! Par contre, l'honnêteté, la bonne foi, la conscience se trouvent seulement dans le pot-pourri politique qui s'appelle l'opposition, composé de L. J. PAPINEAU, Mc.Nabb, Christie, et onze autres tories plus gentils et plus honnêtes qu'on ne le pensait, de ces tories dont le but a toujours été et sera toujours l'abaissement, la destruction, l'annihilation des Canadiens-français, des compatriotes, des rédacteurs de l'*Avenir*.

Le maître a dit, mes collègues, les représentants du Bas-Canada sont des ignorants, des imbéciles ; et les treize de l'*Avenir* de reproduire ces gracieuses paroles, et d'ajouter : les membres qui composent le parti ministériel sont vendus, ils sont les âmes damnées des ministres, les serviteurs à gage du ministère." N'est-ce pas le cas de dire : *tel maître tels valets.*

L'*Avenir* annonce que M. Crémazie qui a rédigé l'*Ami de la Religion* et qui rédige aujourd'hui l'*Ordre Social*, a été récompensé comme écrivain salarié de l'administration qui l'a nommé dans deux commissions successives.

Nous dirons à l'*Avenir*, que M. Crémazie n'a pas été, n'est pas et ne sera jamais l'écrivain salarié de qui que ce soit, pas plus de l'administration que du comité annexionniste de New-York, ou de la ligue. M. Crémazie, n'a jamais, comme certains patriotes, grands amis du peuple, détracteurs de l'administration, demandé aucun office quelconque, ni grand ni petit. M. Crémazie, lorsqu'on lui a offert de l'emploi sous le gouvernement, et qu'il a cru pouvoir être utile, a accepté pensant remplir un devoir envers son pays. Quant au salaire qu'il a reçu de son travail, les comptes publics sont là pour dire que ce salaire équivaut à peine à celui du plus mince employé dans les bureaux publics. M. Crémazie ne recherche pas les faveurs de l'administration, il n'en a pas besoin. On comprend facilement pourquoi certains rouges désappointés dans leur cupidité,

présent aux autres les sentiments bas et vils qui les animent.

### La Loi d'Enrégistrement.

Nous voyons par les rapports parlementaires que M. Laurin a introduit encore cette année, un bill pour amender la loi d'Enrégistrement, 4 Victoria, ch. 30. Voilà déjà cinq ou six amendements faits à cette loi qui, comme de raison, devient à chaque amendement, un peu plus embrouillée, un peu plus inintelligible que lors qu'elle sortit des mains du Conseil Spécial. Depuis longtemps, le public demande avec raison, des modifications à cette loi. Croit-on qu'on satisfera aux justes exigences du peuple, en laissant chaque année M. Laurin couper à droite et à gauche dans cette loi qui, sous sa forme actuelle est complètement impropre à obtenir un système efficace et clair de publicité des hypothèques. Il nous semble qu'une mesure aussi importante que celle qui a trait à la fortune des citoyens, devrait être proposée par l'administration. Aussi nous ne pouvons que regretter que la loi d'enrégistrement qu'il faut étudier dans ses lacunes et ses omissions, encore plus que dans ses dispositions écrites, n'ait pas encore été jusqu'à présent l'objet de l'attention particulière de l'administration. Si l'administration n'a pas eu le temps de préparer, de mûrir une mesure de cette importance, au moins devrait-elle veiller à ce que le premier venu ne vienne pas avec des amendements partiels, souvent mal digérés, ajouter à la confusion qui ne règne déjà que trop dans notre système hypothécaire. Le peuple se plaint de l'action de la loi actuelle, et ce n'est pas sans raison. Quelle garantie, quelle sécurité peut offrir la prétendue publicité des hypothèques introduite par l'ordonnance du Conseil Spécial ? aucune. Il est donc temps, plus que temps de faire disparaître pour la remplacer par une autre plus efficace, cette loi dont l'honorable M. Lafontaine a dit : « Cette ordonnance est une loi à refaire ; et il eut cent fois mieux valu qu'elle eût été refaite avant d'être mise en force. Il faut donc espérer qu'elle sera retouchée ; car, telle qu'elle est, le peuple ne peut pas la regarder autrement que comme une loi fiscale, une loi d'impôt.»

### BILLS INTRODUITS.

Par M. Gury.—Bill pour amender la loi des chemins d'hiver dans le Bas-Canada.

Par M. Laterrière.—Bill pour obliger la Trinité de Québec à mettre des bouées sur les rescifs au-dessous de l'Isle d'Orléans.

Bill pour établir une deuxième municipalité dans le comté du Saguenay.

Par M. Sherwood.—Bill pour rappeler les lois contre l'usure.

Par M. Laurin.—Bills pour amender l'acte d'enrégistrement du Bas-Canada, et pour amender l'acte des Petites Causes.

Par M. Notman.—Bill pour conférer à des Syndics, les biens des ivrognes.

Par M. Hopkins.—Bill pour réduire l'indemnité des membres de la Chambre d'Assemblée.

Par M. Cartier.—Bill pour réunir certaines concessions du township de Ripton au district de Montréal.

Par M. Laurin.—Bill pour amender l'acte réglant le meurage et l'inspection du bois.

Nous donnons dans notre feuille de ce jour l'adresse des citoyens de Québec au digne M. Baillargeon, qui vient de se démettre de la cure de la paroisse de Notre Dame de cette cité, ainsi que la réponse de ce Monsieur. M. Baillargeon est parti Lundi pour Rome. Une foule nombreuse l'a accompagné jusqu'au steamer pour lui témoigner son respect et son amour, plusieurs citoyens l'ont suivi jusqu'aux Trois-Rivières. M. Baillargeon emporte avec lui l'estime et les regrets des citoyens de Québec, de toute croyance et de toute origine.

M. Proulx, successeur de M. Baillargeon, a pris Lundi possession de sa cure.

*Au Révérend M. CHARLES-FRANÇOIS BAILLARGEON, Prêtre, Curé de la Paroisse de Notre-Dame de Québec.*

Nous les soussignés paroissiens de la dite paroisse de Notre-Dame de Québec, étant informés qu'il a plu à vos supérieurs ecclésiastiques de vous nommer agent des provinces ecclésiastiques de l'Amérique Britannique, auprès de la cour de Rome, et qu'en conséquence vous êtes sur le point de laisser cette paroisse pour b'êir à la voix de vos supérieurs, permettez-nous de vous faire nos adieux et de vous exprimer les regrets bien sincères que nous éprouvons à l'occasion de votre départ si inattendu.

Votre longue résidence parmi nous a été marquée par l'exercice des vertus les plus belles et les plus estimables; aussi, monsieur, votre absence sera-t-elle vivement sentie par toutes les classes de vos paroissiens et sera encore plus vivement regrettée par le souvenir de tout le bien que vous avez fait dans le cours de vos fonctions curiales et de votre zèle toujours plus ardent à soulager les misères, à secourir les pauvres, à améliorer leur état, à leur fournir l'éducation, enfin en faisant pour vos paroissiens en général tout ce que le cœur d'un bon père le porte à faire pour assurer le bonheur de ses enfants chéris.

Parmi les nombreux bienfaits dont nous sommes redevables à votre zèle et à votre sollicitude, permettez-nous de signaler l'établissement de la Société de Tempérance, l'introduction dans cette paroisse des Ecoles Chrétiennes qui ont déjà fait beaucoup de bien et pour l'établissement desquelles vous avez fait de grands sacrifices pécuniaires, et enfin l'érection de l'Eglise Saint-Jean-Baptiste dans le quartier Saint-Jean, monument qui rappellera toujours à la mémoire des citoyens de cette ville vos efforts et votre persévérance pour le bien-être religieux de vos paroissiens.

C'est un sujet d'orgueil pour tous les citoyens catholiques de cette ville de voir que celui qui a rempli si habilement et si fidèlement ses devoirs de pasteur parmi nous, a été choisi pour remplir une haute mission auprès du Saint-Siège où il se trouvera dans une position plus propre à rendre d'éminents services à l'Eglise du Canada.

Nous faisons des vœux sincères pour votre bonheur dans votre long voyage; et nous ne pouvons nous consoler de votre séparation d'avec nous que dans le ferme espoir que nous aurons encore le plaisir et la satisfaction de vous revoir au milieu de vos concitoyens.

Québec, 1er juin 1850.

(Suivent 1,452 signatures.)

M. Baillargeon, vivement ému, à répondu dans les termes suivants :

MESSIEURS,

C'est avec les sentiments d'une bien vive reconnaissance que je reçois le témoignage si honorable de votre estime et votre affection, que vous daignez m'accorder aujourd'hui.

Déjà cette assurance, que j'emporte les vœux et les bénédictions de cette paroisse, m'inspire un nouveau courage pour accomplir le sacrifice que m'impose l'obligation de me séparer de vous, pour aller vivre dans une terre étrangère : et, en quelque lieu du monde que je sois jeté, toujours je serai heureux de penser que j'ai laissé des amis à Québec, et que je vis encore dans le souvenir d'un peuple que j'ai dû aimer; d'un peuple que j'ai aimé, et qui vivra éternellement dans mon cœur....

Mais ce qui fait surtout ma consolation et ma joie en ce moment, c'est que je vois dans cette expression de votre bienveillance pour moi, la manifestation des sentiments religieux qui distinguent si éminemment les citoyens de cette paroisse; car c'est toujours à cause de la religion que le pasteur est respecté et chéri, et jamais un peuple irréligieux ne consentira à honorer celui qui prêche une religion qu'il méprise. C'est donc à la religion catholique, dont je suis le bien indigne ministre, que vous rendez ici un hommage éclatant.

Or, pour celui qui aime sincèrement sa patrie, quelle joie d'y voir cette religion sainte aimée et respectée; et pour celui qui désire ardemment le bonheur de ses compatriotes, quelle consolation de la trouver gravée profondément en leurs cœurs!... Car, il faut bien le comprendre, messieurs, et c'est bien le temps de le publier à la face de l'univers, c'est la religion qui sauve les peuples, et il n'y a de salut pour eux qu'en elle, et dans le temps et dans l'éternité....

Avec la certitude que vous aimez sincèrement votre religion, en partant pour aller l'attester au vicaire de Jésus-Christ et le prier de vous bénir, j'emporterai donc dans mon cœur le doux espoir que ma patrie ne périra pas, qu'elle sera sauvée.... qu'elle prospérera et qu'elle grandira.... que la main de Dieu vous protégera.... et que vous serez heureux!.... Et toujours cette pensée fera mon bonheur....

### Les Canadiens-français.

Voulez-vous savoir comment Papineau vous représente à Toronto, habitants du Bas-Canada? Voici un extrait d'un journal qui vous l'apprendra. C'est un journal tory ennemi du ministère, le *Toronto Colonist*, qui rapporte l'opinion de M. Papineau :—

« La séance d'hier, dit-il, nous a mis en possession d'une opinion pratique sur la majorité Canadienne-Française du Bas-Canada. M. Louis Joseph Papineau qui doit connaître ses compatriotes, car il a été autrefois leur idole; autrefois ils se courbaient pour l'adorer, et le jour n'est pas éloigné où ils le feront encore, voyant que les Membres Français du Parlement ne constituent pas tous ses compatriotes, c'est d'eux qu'il parle, et nom de leurs constituants. Ecoutez-le! écoutez-le! Ecoutez le grand apôtre du Bas-Canada, parlant du troupeau de LaFontaine, de ses innocentes brebis et de ses agneaux : « Ils sont réduits à la soumission, ils ne savent rien de la question sur laquelle ils votent; ils ne

“ comprennent pas un mot du débat, ils votent à  
 “ à vue d'œil et non par intelligence, leur conduc-  
 “ teur (l'hon. Procureur-Général Est) se fève, ils  
 “ le regardent et votent comme il l'ordonne.”  
 “ Autant pour l'intelligence et le patriotisme  
 “ qui contrôlent, s'ils ne peuvent diriger les déli-  
 “ bérations du parlement provincial des Provinces-  
 “ Unies.”

Voilà, peuple du Bas-Canada, l'idée que M. Pa-  
 pineau donne de vos lumières et de votre intelligen-  
 ce, dans le parlement provincial et à l'étranger par  
 la voie des journaux qui le copient ! Est-ce pour  
 cela que nous l'avons envoyé en parlement, citoyens  
 de St. Maurice ? Est-ce pour lui faire dire que  
 vous êtes des imbéciles, ainsi que tous vos compa-  
 triotes ? est-ce pour dire qu'un ministre libéral et  
 réformiste “ est plus mauvais que la vile canaille  
 tory qui a brûlé le parlement et les riches et précieu-  
 ses bibliothèques de la province ?” (Minerve.)

**VISITE PASTORALE.**—Sa Grandeur Mgr. l'admini-  
 strateur du Diocèse, est parti lundi pour sa visite  
 pastorale, accompagné de son secrétaire, M. Hamelin,  
 et de MM. Fortier, curé de St. Michel, et Gré-  
 nier, curé de Cacouna. Voici le programme de la  
 marche que se dispose de parcourir Sa Grandeur :

Jun,	3,	4,	5,	Sainte-Foye,
	5,	6,	7,	Lorcette,
	7,	8,	9,	St. Ambroise,
	11,	12,	13,	Charlebourg,
	13,	14,		Saint-Dunstan,
	15,	16,	17,	Saint-Laurent,
	17,	18,	19,	St.-Jean-Baptiste,
	19,	20,	21,	Saint-François,
	21,	22,	23,	Sainte-Famille,
	23,	24,	25,	Saint-Pierre,
	25,	26,	27,	Ange-Gardien,
	27,	28,	29,	Chateau-Richer,
	29,	30,	1,	Sainte-Anne,
Juillet,	1,	2,	3,	Saint-Férol.
	3,	4,	5,	Saint-Joachim,
	6,	7,	8,	Petite-Rivière,
	8,	9,	10,	Baie St. Paul,
	10,	11,	12,	Saint-Urbain,
	13,	14,	15,	Isle-aux-Coudres,
	15,	16,	17,	Eboulements,
	17,	18,	19,	Saint-Irénée,
	19,	20,	21,	Malbaie,
	21,	22,	23,	Sainte-Agnèse,

**ACCIDENT.**—Lundi, un homme de nom de Thos.  
 Esmond, occupé à travailler à bord du brick Robert  
 McWilliam, à New-Liverpool, a été tué par une  
 pièce de bois qui lui a tombée sur la tête. Il était  
 père de 6 enfants.

Des raisons particulières obligeant M. VEZINA, le  
 collecteur de “ l'Ordre Social,” à résigner cette besogne, nous  
 autorisons M. JACQUES DARVEAU, à percevoir les abon-  
 nements, en cette ville, et à en donner quittance.

La longueur des débats de l'Assemblée Législa-  
 tive nous force à remettre au prochain numéro l'inté-  
 ressant article sur l'Education, ainsi que la partie ré-  
 ligieuse et la suite du “ Lendemain de la Victoire.”

**Californie.**—La malle américaine nous a mis en  
 possession de quelques nouvelles de la Californie.  
 On s'intéressera sans aucun doute aux mouvements  
 de nos compatriotes qui y sont rendus. Nous voyons

avec plaisir que nos prévisions sur la prétendue mort  
 du Dr. Duguay ont été confirmées. Il est plein de  
 vie et se rend en bonne compagnie vers les mines.  
 Voici des renseignements :

“ Le 10 avril, MM. Urquart et Phillips. Ces  
 deux messieurs doivent partir pour les mines du sud,  
 le 24 courant.

Le 12 avril, venant de San Blas, le Docteur Mar-  
 chessault.

Le 14 avril, par le vapeur *Tennessee*, venant de  
 Panama.

MM. P. Beaudry, G. Joseph, L. D. Rochon,  
 Docteur Duguay, Antoine Charlebois, T. Lafleur,  
 Lanctôt, Demers, Hughes, McLeod, Trudel, Ne-  
 veu, Gagnon et Fortier.

Les messieurs suivants sont partis, par terre, le  
 5 avril, pour les mines de la Trinité :

MM. Etienne Belinge, Joseph O'Clair, Ant.  
 Brassard, B. Bachand, Joseph Bachand, Ferdinand  
 Sicotte, Théophile Sicotte, Joseph Champagne, T.  
 Côté, Paschal Desjardins, Arthur Grenier et El-  
 zéar Bourassa.

Les messieurs suivants sont partis le 17 avril pour  
 les mines du *Stanislaus* :—

Docteur Duguay, MM. A. Charlebois, Lafleur,  
 Demers, Trudel, Neveu, Gagnon et Fortier.”  
 (Minerve.)

### CORRESPONDANCES.

Dr. M.—écr, Montréal,—Lettre et argent reçus.  
 Les copies demandées sont expédiées.

Messire A.—Ste. Marie,—Lettre et argent reçus.  
 L. C. Le F.—écr, Chateau-Richer—Lettre reçue.

Messire D.—Nicolet,—Lettre reçue, ce matin, les  
 numéros demandés sont expédiés. Notre feuille  
 est expédiée régulièrement de nos bureaux,  
 de sorte qu'il en dépend de la mauvaise adminis-  
 tration de certain bureau que nous ne connais-  
 sons pas, sur la route.

Par le Télégraphe.

*Arrivée du Steamer America.*—Nouv. du 25 mai.

**FRANCE.**—Les débats sur le projet de loi des  
 Sections (Electorale ?) ont commencé. Il y avait  
 une grande excitation lors de la présentation d'un  
 nombre considérable de pétitions contre ce projet de  
 loi. Après une discussion préliminaire de cette ques-  
 tion, elle a été emportée contre les rouges par 461  
 contre 221.

*Marchés Anglais.*—La farine a une tendance vers  
 la baisse. Farine 23s à 24s. Lard demande mo-  
 dérée.

**PARLEMENT PROVINCIAL.** 4 juin.—Les  
 résolutions de M. Boulton, en faveur d'un Conseil  
 Législatif électif ont été rejetées par 49 contre 14.  
 Le bill des salaires fixes des officiers de justice a été  
 lu pour la 2<sup>e</sup> fois. La Chambre s'est formée en co-  
 mité sur une résolution de M. Hincks pour remettre  
 la moitié de la taxe aux Emigrés qui passent par le  
 Canada pour se rendre aux Etats-Unis. Résolution  
 adoptée.

—Parle Bill introduit par M. Hincks, les mon-  
 nais d'argent du Perou, Chili, Amérique Centrale,  
 Etats de l'Amérique du Sud et du Mexique ne vau-  
 dront que ce qui suit, savoir :—les 30 sous, un  
 chelin,—les 15 sous, douze sous,—les 7 sous, six  
 sous.

Le Congrès américain a rejeté le bill de réciprocité  
 avec le Canada.

Pendant la durée de la présente session du Parlement, "l'Ordre Social" donnera les débats sur les sujets qui intéressent le pays. Dans cette vue, nous donnerons moins d'autres matières pour faire une place plus grande aux rapports parlementaires.

#### Nouveaux agents.

MM. Frs. Dusseault, Ste Marie Nouvelle (Beauce).  
Dr. Bourgeois, écr, St. Grégoire (District des Trois-Rivières.)  
Dr. Mignault, écr, St. Augustin (Dist. de Montréal).  
M. Boissonnault, Gaspé,  
Olivier Trudel, St. Prosper.  
J. B. Comeau, écr, Rivière David.  
Messire N. Gingras, Percé.

ont bien voulu se charger de l'agence de notre feuille pour leurs localités respectives.

#### MARIAGE.

A l'islet, le 16 du courant, par M. F. X. De l'âge, curé du lieu, Louis George Blais, écuyer, marchand, de St.-Jean Port-Joli, à Dlle Marie Cléopée Varin, nièce de feu M. J. Varin, ancien curé de Kamouraska.

#### Gazette des Pilotes.

##### PORT DE QUÉBEC.—ARRIVAGES.

30 mai.

Brick Tompson, Barton, 20 avril de Sligo, à W. J. C. Benson, lest 95 passagers—pilote Cyprien Langlois. Goëlette St. Laurent, Bernier, 5 jours de Gaspé, à H. J. Noad & Co., poisson et huile.

—31—

Navire Charles Saunders, Simpson, 28 avril de la Nouvelle-Orléans à ordre, lest—pilote Louis D. Blanchet.

Brick Cyprien, Orchard, 30 avril de Londres, à J. Molson, cargaison générale, 5 passagers, pilote James Campbell.

Barque Kate, Fillan, 2 mai d'Aquillas, à ordre, lest, pilote Paul Blouin 1er.

Barque Ann McLister, Evans, 24 avril de Newport, à ordre, fer à lisse, pilote Jean Baptiste Talbot.

Barque Hope, Leslie, 16 avril de Carthagène, à ordre, lest, pilote Pierre Curodeau.

Brick Maria, Davies, 30 avril de Milford, à G. W. Osborne, fer à lisse, pilote Frs. Jos. Pouliot.

Brick Loyal Briton, Wighton, 26 avril de Londres, à E. W. Atkinson, lest—pilote P. Dufremble.

1er juin.

Brick Prospect, James, 17 avril de Sunderland, à Le Mesurier & Cie., charbon—pilote Jean Pouliot.

Goëlette Three Brothers, 7 jours de Caraquet, à ordre, meules, 68 passagers.

—2—

Navire Argo, mills, 28 avril de la Nouvelle-Orléans, à ordre lest—pilote Hilari Jovin.

#### CONDITIONS.

### L'ORDRE SOCIAL

se publie une fois chaque semaine, le JEUDI, en 16 pages grand in-Octavo, double colonne, donnant la matière de plus de 25 volumes ordinaires, pour le minime abonnement de DLX CHELINS par année pour les abonnés de la Cité de Québec, et de SEPT CHELINS et DEMI pour les abonnés éloignés, afin qu'en payant en sus de leur abonnement les frais de poste, ils aient le journal au même prix que les citoyens de Québec. On ne reçoit pas d'abonnement pour moins d'une année, payable par semestre, et d'avance. Pour faciliter la classe ouvrière de cette ville, nous recevons le prix des abonnements par 3 mois.

Ceux qui veulent discontinuer sont obligés d'en donner avis un mois avant la fin de l'année, et de payer ce qu'ils doivent.

Toutes les lettres, correspondances, etc., doivent être adressées, (francs de port,) au Bureau du Journal, 14, Rue Ste. Famille, Québec.

Les Messieurs suivants, nommés agent de notre Journal, sont autorisés à recevoir les argents, et à en donner quittance.

#### Paroisses d'en Haut.

Montréal, — — —	MM. J. B. Rolland, Libraire.
Toronto, — — —	J. P. Leprohon, écr. Av.
Trois-Rivières, — — —	A. Larue, écr., March.
Régentigny, — — —	A. Dallaire, Inst.
Sherbrooke, — — —	D. V. St-Cyr, Et. D.
Stanstead, — — —	M. Pabbé Champoux.
Lotbinière, — — —	J. Filtean, écr., N. P.
St. Eustache, — — —	Damase Robin.
St. Anne de la Pérade, — — —	Jos. Elz. Douville.
Berthier, (en haut) — — —	J. F. Coutu, écr., N. P.
St. Pie, — — —	J. C. Bachand.
Zamachiche, — — —	J. C. Dumoulin, écr.
Rivière du Loup, (en haut) — — —	J. L. Pichette, Inst.
St. Grégoire, — — —	G. Bourgeois, écr. M. D.
St. Augustin, (district de Mont.) — — —	Dr. Mignault, écr.
St. Prosper, — — —	O. Trudel.
Rivière David, — — —	J. B. Comeau, écr.
Deschambault, — — —	Isidore Belleau, Inst.
Cap-Santé, — — —	Élie Rinfret.
Pointe aux Trembles, — — —	F. X. Larue.
Ste. Foy, — — —	B. Marquette, Inst.

#### Paroisses d'en Bas.

Pointe Lévy, — — —	A. Paquet, Inst.
Beaumont, — — —	Chs. Letellier, Inst.
St. Michel, — — —	B. Pouliot, écr. N. P.
St. Thomas, — — —	J. D. Lépine, écr. N. P.
St. Charles, (Rivière Boyer), — — —	Ls. Labrecque, écr. M. D.
St. Gervais, — — —	H. Tanguay, March.
St. Pierre, (Rivière du Sud) — — —	Philippe Verrault,
St. François, ditto — — —	Philippe Beaulieu,
Ste. Marie, (Beauce.) — — —	Frs. Dusseault, écr. M. D.
Islet, — — —	L. Ballentyne, écr. Arp.
St. Anne la Pocatière, — — —	Ls. Moreau, écr. N. P.
St. Roch des Aulnets, — — —	Ls. Tremblay, écr. N. P.
St. Jean Port-Joly, — — —	L. Z. Duval, écr. N. P.
Kamouraska, — — —	T. A. Michaud, écr.
Rivière du Loup, — — —	J. B. Pouliot, écr.
Isle-Verte, — — —	H. Roy, écr.
St. Simon, — — —	Chs. Frs. Caron.
St. Denis, — — —	F. Jorre, écr.
Trois-Pistoles, — — —	P. Fournier, écr.
Rivière-Ouelle, — — —	Thos. Bégin, Inst.
Rimouski, — — —	L. F. Garon, écr.
Cacouna, — — —	J. B. Beaulieu, écr.
Malbaie, — — —	Vital Tremblay, Inst.
Chicoutimi, — — —	T. C. Caseault, écr. grf.
Madawaska, — — —	M. Pabbé Langevin.
Beaumont, — — —	M. Pabbé Bernard.
Château-Richer, — — —	L. C. Le François, écr.
Percé, — — —	M. Pabbé Gingras.

Nous acceptons avec reconnaissance, les services d'un AGENT, pour chaque localité, où il n'y en a pas. Le journal est donné gratis aux AGENTS, qui s'intéressent à propager notre feuille.

IMPRIMÉ ET PUBLIÉ pour les PROPRIÉTAIRES, par Stanislas Drapeau, 5, Rue des Jardins.